Rapport d'activités
2019-2020
(et mise à jour au 31 octobre 2020)

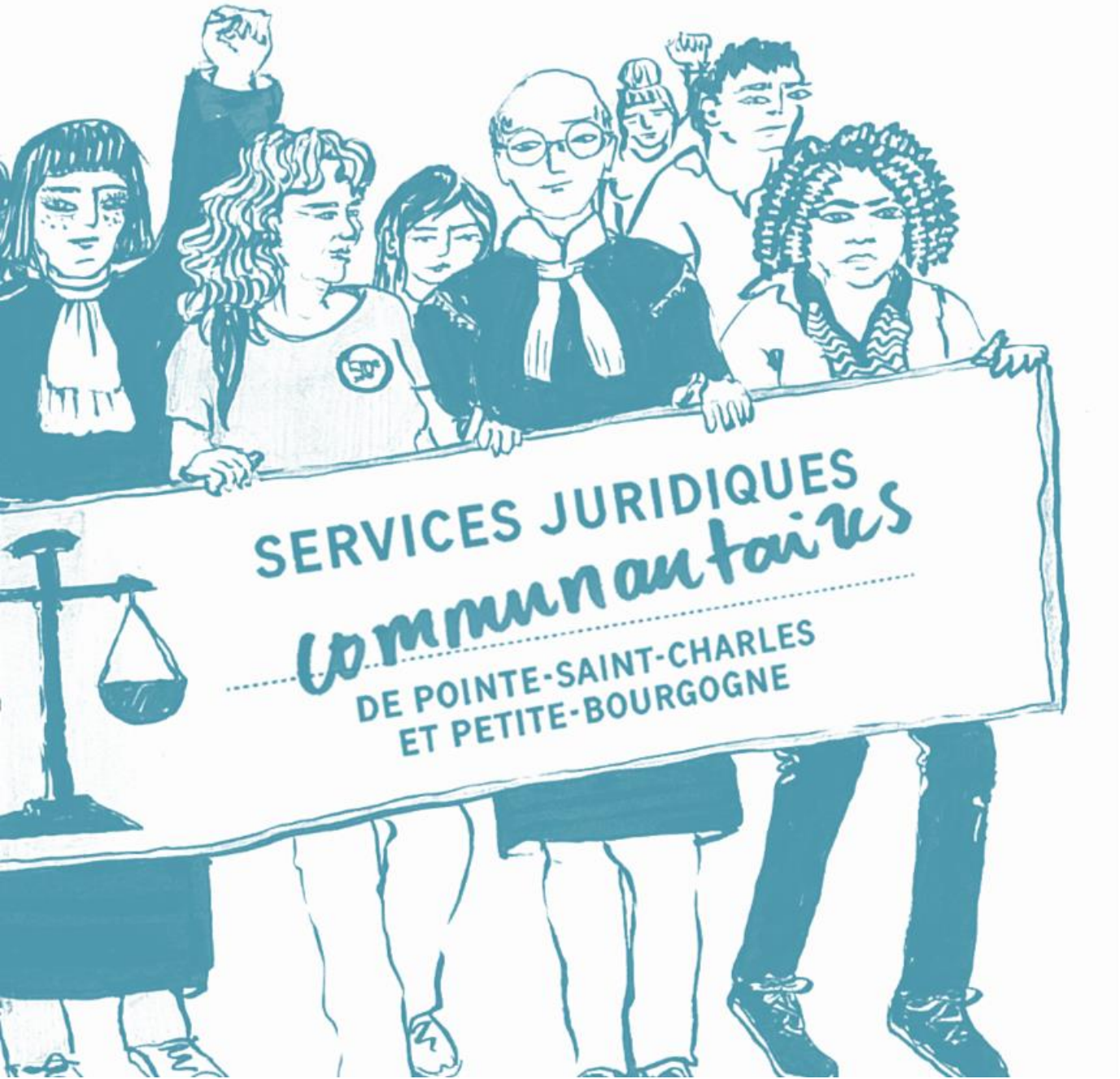

Table des matières du rapport d'activités 2019-2020

Introduction 4

Priorités de l'année 2019-2020 5

Notre organisme

Portrait de notre organisme 5

Conseil d'administration 6

Équipe de travail 11

Nouvelle identité visuelle 12

Services juridiques individuels

Mandat de Centre local d'aide juridique 13

Bons coups juridiques 18

Autres services juridiques offerts par notre équipe 20

La pandémie de la Covid-19 et nos services juridiques 20

Notre 50e

Le 50e des Services juridiques communautaires 22

Notre 50e et la pandémie de la Covid-19 24

Forum anniversaire 25

Défense collective des droits

Éducation populaire et éducation aux droits 26

Activités d'éducation populaire 26

Diffusion d'information juridique 29

Autres activités communautaires 30

La pandémie de la Covid-19 et nos activités communautaires 32

Amélioration de l'accès à la justice 34

Coalition pour l'accès à l'aide juridique 34

Détournement des pensions alimentaires pour enfants 38

L'ABC du système de justice au Québec 39

Aide sociale 40

Campagne « Pauvre + Captif » 40

Clinique d'impôts de Pointe-Saint-Charles 42

Campagne "Les impôts au temps du coronavirus" 43

Défense collective des droits (suite)

Semaine pour la dignité des personnes assistées sociales 44

Campagne "La pauvreté aussi, ça rend malade" 45

Victimes d'actes criminels pénalisées par l'aide sociale 46

Droit des locataires **47**

Évictions, rénovictions et la protection du parc locatif 47

Droits des locataires en temps de crise sanitaire 50

Développement du Secteur Bridge-Bonaventure 50

Règlement pour une métropole mixte 51

De la Régie du logement au Tribunal administratif du logement 52

Espaces en voie de disparition 52

Ancrage dans nos milieux

Pour le maintien du YMCA de Pointe-Saint-Charles **53**

Rehaussement du financement du milieu communautaire **54**

Activités de concertation dans les quartiers Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne **54**

Ancrage dans le milieu juridique et le milieu juridique communautaire **57**

Priorités 2020-2021 ..... **57**

Faire face à la pandémie comme organisme 58

Célébration de notre 50e 58

Défense collective des droits 58

Accès à la justice 58

2019-2020, c'était enfin l'année de notre 50e anniversaire!

Comment raconter cette année. Par où commencer… Par ici : nous avons hâte que vous lisiez ces lignes, car on espère qu'à ce moment, il nous sera de nouveau possible de nous réunir en assemblée générale de façon sécuritaire. *(Finalement, il semble que non…)*

Quelle année que cette année 2020… Si loin de ce qu'on avait imaginé pour notre 50e…

Depuis notre dernière assemblée générale du 5 juin 2019, beaucoup de choses se sont passées. La majorité de l'année 2019-2020 a été marquée par l'organisation de nos festivités du 50e. Nous avons travaillé fort pour planifier une programmation d'activités anniversaire, refaire notre identité visuelle à l'occasion de notre 50e, organiser un forum anniversaire et une grande fête avec de belles surprises qui devait avoir lieu le 12 juin 2020, date exacte de notre incorporation 50 ans plus tôt en 1970.

Nous avons lancé notre programmation anniversaire en janvier 2020, avec excitation et confettis! Une première activité a eu lieu en février, aussi une séance de fabrication de décoration pour la fête du 12 juin. Tout ça était de bon augure!

Puis il y a eu le 12 mars 2020. La pandémie nous avait rejoints. Et la vie comme on la connaissait s'est arrêtée.

Plus tard dans ce rapport, nous expliquerons plus en détails comment nous avons vécu les premiers mois de la pandémie aux Services juridiques communautaires, ce que nous avons fait pour y faire face, se réorganiser, demeurer ouvert, se protéger, s'entraider, se réorganiser, se mettre sur pause, se mettre sur accéléré, se réorganiser, réaménager. On s'est aussi réorganisé, on vous l'a dit? Plusieurs fois.

Le présent rapport vous mènera jusqu'au 31 octobre 2020. Au moment d'écrire ces lignes en octobre 2020, les tribunaux sont rouverts (ils n'ont jamais totalement fermé), la cadence reprend aussi, mais la vie aux Services juridiques communautaires n'est pas revenue à la normale.

Il nous reste également à prendre le pouls des conséquences qu'aura eu cette crise sanitaire sur les plus démunis, sur les personnes déjà victimes d'un système discriminatoire, opprimant, tourné vers le profit et fondé sur les inégalités en tout genre. Nous serons là pour défendre les droits des personnes dont les droits économiques et sociaux sont bafoués.

Et la grande fête dans tout ça? On a dû la reporter. Force majeure. Mais elle aura lieu! C'est partie remise, quelque part l'an prochain. Vous y serez conviés!

Et nous fêterons alors nos 50 ans de défense des droits et aussi notre résilience collective des derniers mois marqués par l'omniprésence du coronavirus dans nos vies.

Dans ce rapport, nous vous présentons ce que nous avons accompli du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, mais aussi le travail réalisé entre le 1er avril 2020 et le 31 octobre 2020 *(en bleu italique)*, étant donné le report de notre AGA qui a normalement lieu en juin.

Nous espérons vous revoir bientôt, réunis en assemblée générale, en santé et en sécurité.

Courage et solidarité!

PRIORITÉS DE L'ANNÉE 2019-2020

Pour bien remplir notre mission, nous devons nous assurer de toujours :

- maintenir l'offre de services juridiques individuels et collectifs de qualité dans un contexte où il y a des changements dans l'équipe, et
- continuer toute mesure d'éducation aux droits, de diffusion et vulgarisation de l'information juridique.

Considérant que cette mission est au cœur de nos préoccupations au quotidien, il importe tout de même de définir quelques priorités pour l'année qui vient afin de guider nos actions.

Vie associative

- Planifier une programmation 2020 pour célébrer nos 50 ans;
- Créer un nouveau dépliant de l'organisme.

Défense collective des droits

- Poursuivre la lutte contre les attaques de nos gouvernements envers les services publics et les programmes sociaux, et dénoncer par des actions en justice et prises de positions publiques les lois qui compromettent les droits des personnes à faible revenu, particulièrement en matière d'aide sociale;
- Poursuivre la lutte contre la gentrification, contre les attaques des promoteurs immobiliers et pour les droits des locataires de demeurer dans des logements décents, salubres et abordables.

Accès à la justice

- Approfondir nos réflexions sur les enjeux d'accès à la justice, notamment :
    - en maintenant notre *leadership* au sein de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique;
    - en demeurant vigilants quant au nombre et aux motifs de refus de demandes d'aide juridique.

PORTRAIT DE NOTRE ORGANISME

Les *Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne* est un organisme unique au Québec. En effet, l'organisme a été créé en 1970, avant même l'existence de la Loi sur l'aide juridique, avec une mission de défense des droits des personnes démunies. Notre organisme faisait alors partie du réseau des « cliniques juridiques » réparti à travers le Québec. D'ailleurs, ce réseau issu d'initiatives populaires a servi d'inspiration à la création du réseau de l'aide juridique et de la Loi sur l'aide juridique (1972).

Par la suite (1974), notre organisme a été accrédité comme *Centre local d'aide juridique* par la Commission des services juridiques pour offrir les services prévus à la Loi sur l'aide juridique dans les quartiers de la « Pointe » et de la « Bourgogne ». On demeurait ainsi un organisme indépendant et autonome du réseau gouvernemental, mais on obtenait un statut prévu à la loi de même qu'un financement annuel.

Nous avons donc un double statut et double mandat : OBNL de défense des droits et Centre local d'aide juridique.

Nous avons un fonctionnement démocratique et les citoyens et citoyennes des quartiers Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne ainsi que les organismes communautaires qui interviennent dans ces quartiers sont invités à devenir membres de notre organisme. Les membres participent à la détermination des orientations et à la vie associative, entre autres en exerçant leur droit de vote et de parole lors des activités et assemblées. Nous comptons présentement 194 membres.

En plus des assemblées générales, nous maintenons nos liens avec la population en général et avec nos membres, que ce soit par les communications écrites (courrier, courriel), l'affichage dans le milieu, les journaux communautaires, le site Internet, nos activités collectives, les manifestations auxquelles nous participons, nos services individuels et notre présence dans les lieux de concertation de notre milieu.

Précisons que les services et activités offerts dans le cadre de notre mandat d'OBNL de défense des droits sont ouverts à toute personne habitant les quartiers de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne, qu'elle soit membre ou non de l'organisme et ce, quel que soit son revenu. Toutefois, les services juridiques individuels, offerts en vertu de la Loi sur l'aide juridique, doivent l'être en conformité avec les critères d'admissibilité prévus à cette loi. Ces services sont offerts sans lien avec le statut de membre de l'organisme pour les personnes habitant nos quartiers d'intervention (Pointe-Saint-Charles, Petite-Bourgogne et Griffintown).

Pour réaliser les différents volets de sa mission, l'organisme compte sur une équipe engagée et compétente, comprenant les membres du conseil d'administration, les membres du personnel, des stagiaires et étudiant.e.s.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration comprend 14 postes répartis ainsi : 10 citoyen.ne.s et de 2 représentant.e.s d'organismes communautaires (1 par quartier), 1 représentant.e du personnel et la coordonnatrice de l'organisme qui elle, n'a pas de droit de vote. Le conseil voit à la mise en œuvre de la mission de l'organisme et des orientations dégagées en assemblée générale annuelle ainsi qu'à la bonne gestion de l'organisme.

Composition du conseil d'administration 2019-2020

Poste		Fin de mandat
Citoyen	**Daniel Baum**	2020
Citoyenne	**Johanne Béland** (secrétaire)	2021
Citoyenne	Poste vacant	2020
Citoyen	**Louis-Marc Chiasson**	2021
Citoyenne	**Micheline Cromp**	2021
Citoyenne	**Vanessa Djangang**	2021
Citoyenne	**Adèle D'Silva**	2020
Citoyenne	**Zsuzsanna Jordan** (vice-présidente)	2021
Citoyenne	**Maryan Kikhounga-Ngot** (présidente)	2021
Citoyenne	Poste vacant	2021
Organisme communautaire de Pointe-Saint-Charles	**Centre des aîné(e)s de Pointe-Saint-Charles** (représenté par **Pierre Riley**) (trésorier)	2020
Organisme communautaire de la Petite-Bourgogne	**ODAS** (représenté par **Éric Belzile**)	2020
Représentante du personnel	**Danielle L'Écuyer-Labonté**	
Coordonnatrice (sans droit de vote)	**Claude-Catherine Lemoine**	

Principaux dossiers traités par le conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration ont tenu, entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020, dix (10) rencontres régulières et quelques rencontres de comités de travail. La rencontre du conseil d'administration du mois de mars 2020 a été annulée à cause du début du confinement. La cogestion entre le conseil d'administration et l'équipe de travail se déroule très bien.

Parmi les principaux dossiers traités par le conseil, mentionnons :

- Priorités de travail;
- Suivi des prévisions budgétaires 2019-2020 et suivi des états des résultats, adoption des prévisions budgétaires 2020-2021;
- Dépôts de demandes de financement et suivi des demandes;
- Nomination des dirigeant.e.s de l'organisme;
- Négociation de l'Entente budgétaire et administrative annuelle avec le CCJM;
- Embauche de personnel (poste d'avocat.e contractuel.le);
- Évaluation du personnel selon la politique en vigueur;
- Évaluation de la pertinence d'utiliser le service de paie de notre institution financière;
- Négociation des ajustements salariaux et versement des ajustements;
- Notre implication au sein des deux (2) tables de concertation de notre milieu;
- Organisation et planification des activités de 2020 pour souligner nos 50 ans; dévoilement de la programmation anniversaire en janvier 2020;

- Préparation de la grande fête du 12 juin 2020, thématique, prévisions budgétaires, formule et contrat pour l'artiste;
- Contrat pour une nouvelle identité visuelle et réception des propositions d'identité visuelle;
- Suivi des travaux de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique;
- Suivi de la campagne Pauvre + Captif;
- Suivi de la campagne pour un meilleur financement du communautaire par la campagne « Engagez-vous pour le communautaire »;
- Grève pour le climat du 27 septembre 2019;
- Participation à un projet de capsules vidéo du Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté;
- Dépôt de nos commentaires concernant les projets de loi et de règlements suivants :
    - Projet de loi 16 et ses articles sur la Régie du logement : « Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal » (mai 2019);
    - Projet de loi 32 et ses articles sur l'aide juridique : « Loi visant principalement à favoriser l'efficacité de la justice pénale et à établir les modalités d'intervention de la Cour du Québec dans un pourvoi en appel » (octobre 2019);
    - Projet de règlement municipal 20-20-20 : « Règlement pour une métropole mixte » (octobre 2019);
- Mémoire déposé à l'OCPM concernant le secteur Bridge-Bonaventure (septembre 2019);
- Le déploiement de nos activités d'éducation sur les droits, entre autres par la programmation des Jeudis de la justice;
- Formation sur la confidentialité et le conflit d'intérêts en février 2020;
- Suivi de la campagne «Espace en voie de disparition» pour la protection du logement locatif;
- Campagne pour maintenir le YMCA de Pointe-Saint-Charles ouvert;
- Discussion sur une ébauche de Déclaration sur la défense collective des droits et définition de l'accès à la justice;
- Notre offre de services en général et la qualité des services;
- Admission des nouveaux membres;
- Planification de l'assemblée générale annuelle de juin 2019;

- Rencontre d'introduction suite à l'élection de nouveaux administrateurs et administratrices en juillet 2019;
- Mouvement du personnel, démission, demande de congé sans solde et prolongation des contrats;
- Gestion générale des ressources humaines;
- Envoi de diverses lettres d'appui, selon les campagnes de nos allié.e.s.

Le conseil d'administration s'intéresse également aux diverses activités communautaires et enjeux dans nos quartiers afin de s'assurer que notre organisme y contribue selon son mandat. Des informations et nouvelles concernant nos quartiers sont donc partagées durant les réunions.

Aussi, en juillet 2019, après l'élection du nouveau conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle de juin, nous avons tenu une rencontre d'introduction du conseil où nous avons discuté des sujets suivants : mission et histoire de l'organisme, organigramme, structure financière, responsabilités et dossiers principaux du conseil d'administration, code d'éthique des administrateurs et engagement à la confidentialité. Cette rencontre permet de partager l'information nécessaire avec les nouveaux membres du conseil afin de les préparer à remplir leurs nouvelles fonctions. Il s'agit aussi d'un moment agréable pour que les membres déjà en poste et les nouveaux membres du conseil puissent se rencontrer.

Mise à jour entre le 1er avril 2020 et le 31 octobre 2020 :

Le c.a. a tenu des réunions de la façon suivante : en avril 2020 par courriel et téléphone avec suivi des résolutions par courriel et par la poste; en mai et juin 2020 via la plateforme Zoom avec participation avec vidéo et par téléphone; en septembre 2020 en formule hybride avec 4 membres à distance via Zoom et 7 membres présents en salle; en octobre 2020 via la plateforme Zoom (Alerte rouge).

Les sujets suivants ont été traités :

- *Covid-19 : soutien à la coordonnatrice et à l'équipe de travail, suivi des mesures sanitaires implantées;*
- *Départ et arrivées dans l'équipe;*
- *Report des activités du 50e prévues jusqu'à l'été;*
- *Suivi des campagnes en cours;*
- *Information sur le nouveau projet de règlement adopté par l'Arrondissement du Sud-Ouest le 19 mars 2020 sur les agrandissements et subdivisions de logements, sur les maisons de chambre et les résidences touristiques;*
- *Modalités de prestation de travail en temps de pandémie;*
- *Modification des méthodes bancaires;*
- *Discussion sur les conditions permettant la tenue d'une AGA et facteurs militant en faveur d'un report de l'AGA;*
- *Suivi budgétaire et demandes de financement;*

- *Besoins d'équipements technologiques et de visioconférence;*
- *Poursuite aux Petites créances;*
- *Adoption du rapport d'activités et des états financiers 2019-2020;*
- *Renouvellement du bail qui vient à échéance le 31 mai 2021.*

Comités du conseil d'administration

En plus des rencontres régulières mensuelles, les membres du conseil participent à divers **comités**, principalement :

- **Comité de sélection et d'évaluation** : Ce comité a pour mandat de participer à l'embauche des nouveaux et nouvelles employé.e.s et de participer à diverses étapes de l'évaluation du personnel. La coordonnatrice et des membres du personnel sont également appelés à participer à ce comité selon ses besoins;
    - Cette année, le comité a procédé à l'évaluation de trois (3) membres du personnel dans le cadre de l'évaluation périodique des employé.e.s et deux (2) évaluations de membres du personnel afin de confirmer leur permanence;
    - Le comité a également procédé à l'embauche d'une avocate contractuelle.
- **Comité de gestion des plaintes** : Ce comité est formé de deux (2) membres du conseil d'administration et de la coordonnatrice de l'organisme. Son rôle est de mettre en œuvre la Politique de gestion des plaintes de l'organisme.
    - Rapport du Comité de gestion des plaintes : Cette année, le comité n'a reçu aucune plainte. Il n'y a aucune plainte en cours de traitement présentement.

ÉQUIPE DE TRAVAIL

		Parmi nous depuis :
RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ (4 jrs/sem.)	**Danielle L'Écuyer-Labonté**	1981
ORGANISATRICE COMMUNAUTAIRE (4 jrs/sem.)	**Pascale Brunet**	2012
ADJOINTES JURIDIQUES	**Danielle Whitford**	1982
	Raquel Sanchez	2000
	Martine Tessier	2015
RÉCEPTIONNISTE	**Anik Benoit**	2019
AVOCAT.E.S	**Stéphane Proulx**	1989
	Annik Lafrenière	2014
AVOCATE CONTRACTUELLE	**Jeanne Ollivier-Gobeil**	Juil. 2019 à mars 2020
AVOCATE-COORDONNATRICE	**Claude-Catherine Lemoine**	2012
STAGIAIRE EN DROIT	**Sara Arseneault**	Depuis juillet 2020
Nous remercions **Louis-Simon Besner** (employé d'été 2019)**, Lumière Vistange** (stagiaire en techniques juridiques 2020), **Erika Hernandez** (bénévole hiver 2020) et **Elisabeth Beauchamp** (employée d'été 2020) pour leur contribution cette année.		

Par ailleurs, l'équipe de travail a choisi de prioriser certaines formations, afin de parfaire nos connaissances et aussi nous sensibiliser à certains enjeux importants. Ainsi, les formations suivantes ont été suivies pour l'ensemble de l'équipe ou une partie de l'équipe :

- Formation sur le Protocole de l'instance et ses particularités (18 septembre 2019);
- Formations juridiques diverses dispensées par le CCJM (11 octobre 2019) : comprendre la culture des premières nations (particularités d'intervention), nouvelles règles en droit du logement et de la consommation, etc.);
- Participation aux Journées d'études de la Commission des services juridiques (novembre 2019);
- Atelier « L'art de l'écoute et de la rétroaction » animé par le COCo (6 décembre 2019);
- Activité de santé organisationnelle « Maison en santé », animée par Pascale Brunet pour l'équipe;
- Atelier intermédiaire sur Wordpress (30 janvier 2020);
- Atelier sur la communication animé par le COCo (21 février 2020).

Mise à jour entre le 1er avril 2020 et le 31 octobre 2020 :

- *Animation en ligne : échange sur nos pratiques (1er mai 2020);*
- *Webinaire sur la réintégration au travail (6 mai 2020);*
- *Formation sur les AGA virtuelles (27 mai 2020);*
- *Webinaire sur le déconfinement des organismes communautaires (16 juin 2020);*

- *Webinaire Living, Leading and Facilitating in Grey Zone Changes (19 juin 2020);*
- *Partage de pratiques : Fracture numérique et animation par téléphone (25 juin 2020);*
- *Formation sur l'utilisation de Google slides (9 juillet 2020);*
- *Tech jam : mentimeter.com (27 août 2020);*
- *Formation sur les réseaux sociaux, site web et infolettre (17 septembre 2020);*
- *Webinaire sur les modifications à la Loi sur la Régie du logement, maintenant connue sous Tribunal administratif du logement (septembre 2020);*
- *Formation sur les modifications à la Loi sur le divorce (24 septembre 2020);*
- *Formation Coco's Approach to Evaluation (24 septembre 2020);*
- *Webinaire sur les meilleures pratiques pour les audiences en ligne (30 septembre 2020);*
- *Sortir du cadre: que faire de la culture et du parcours migratoire d'un client dans la prestation de services juridiques? (2 octobre 2020);*
- *Black Lives Matter : comment participer au changement dans mon milieu de travail? (2 octobre 2020);*
- *Formation sur les liens entre membres de l'équipe et collaboration à l'ère du télétravail (14 octobre 2020);*
- *Webinaire sur les signatures électroniques (14 octobre 2020);*
- *Quelques autres formations en ligne offertes par l'entremise du Barreau du Québec.*

NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

Une belle réussite en 2019-2020 est la conception d'une toute nouvelle identité visuelle pour les Services juridiques communautaires. Nous avons fait appel aux talents de la firme de graphisme LOKI Design et nous avons tout revu : de notre logo dont une version 50^{e}, en passant par notre dépliant, papier à lettre, enveloppe, et jusqu'à nos cartes d'affaires. Nous avons maintenant des polices et une palette de couleurs spécifiques à notre identité visuelle.

Nous avons un tout nouveau dépliant! En fait, nous en avons maintenant deux : un dépliant en français et un en anglais. L'ancien dépliant étant bilingue, il était aussi plus dense. Nous avons atteint un de nos objectifs prioritaires de 2019-2020 : un nouveau dépliant! Nous en avons envoyé un par la poste à tous nos membres au printemps 2020.

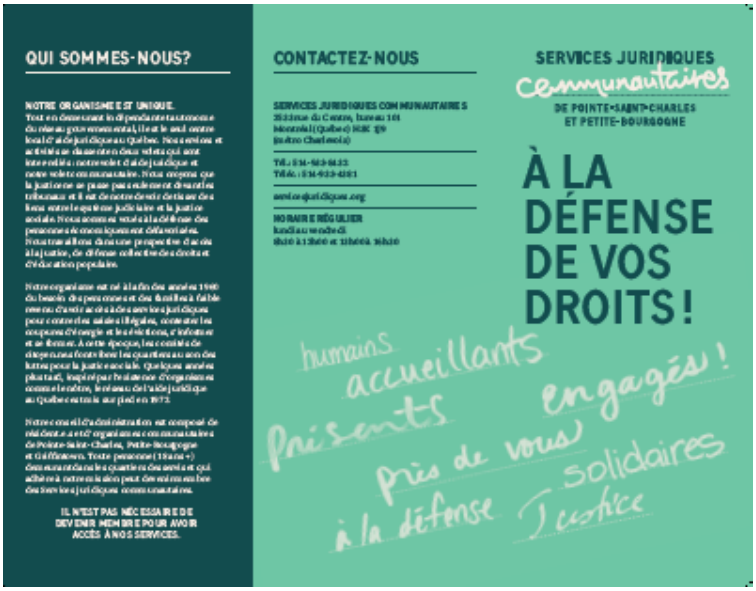

Nous avions prévu faire le lancement de notre nouvelle identité visuelle lors de notre journée Portes ouvertes du 19 mars 2020. Covid oblige, nous avons dû annuler cette activité…

Nous sommes ravis de notre nouveau logo et en général, notre nouveau *look*. Notre nouvelle identité visuelle joue de jolie façon avec notre nom… si long! On espère qu'elle vous plait aussi!

MANDAT DE CENTRE LOCAL D'AIDE JURIDIQUE

À titre de Centre local d'aide juridique (nous sommes le seul organisme de ce genre au Québec), notre organisme est accrédité au sein du réseau de l'aide juridique pour offrir, dans les quartiers de Pointe-Saint-Charles, Petite-Bourgogne et Griffintown, les services prévus à la Loi sur l'aide juridique en matière de droit civil (incluant droit du logement), administratif et familial. Pour remplir ce volet, notre organisme reçoit annuellement un financement du Centre communautaire juridique de Montréal (CCJM), lequel est responsable de l'organisation et de la répartition des effectifs et des services d'aide juridique pour la région montréalaise.

Pour ce volet de notre mandat, nous devons appliquer les critères de la *Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques* pour déterminer l'admissibilité aux services (admissibilité financière et admissibilité selon la nature des services requis). Ces services sont offerts à toutes les personnes admissibles à l'aide juridique qui habitent à Pointe-Saint-Charles, à la Petite-Bourgogne ou à Griffintown et cela, que ces personnes soient membres ou non de notre organisme.

Précisons que nous n'offrons aucun service en matière de droit pénal et criminel, droit de l'immigration et de la jeunesse. Ces services sont dispensés par des bureaux spécialisés du réseau de l'aide juridique.

Statistiques sur les dossiers individuels 2019-2020

Demandes d'aide juridique traitées en 2019-2020 (et comparatifs)							
DOSSIERS OUVERTS	**2019-2020**	2018-2019	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Pointe-Saint-Charles	**385**	464	464	485	452	485	446
Petite-Bourgogne	**246**	356	298	299	272	294	297
Total des dossiers ouverts :	**631**	820	762	784	724	779	743
MANDATS	**215**	201	207	255	187	201	156
REFUS	**89**	111	74	98	63	63	62
Total des demandes traitées :	**935**	1 132	1 043	1 137	974	1 043	961

Résumé de l'ensemble des demandes 2019-2020 : 935 demandes traitées

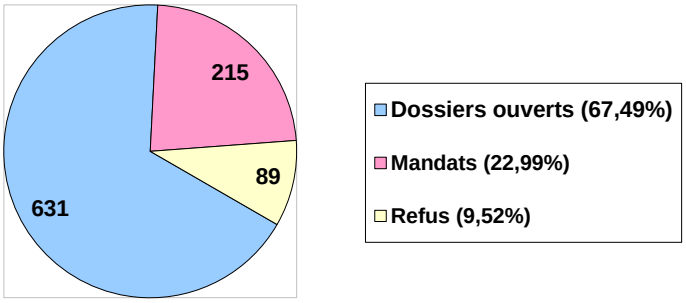

Répartition des dossiers selon les secteurs de droit : 631 dossiers ouverts)

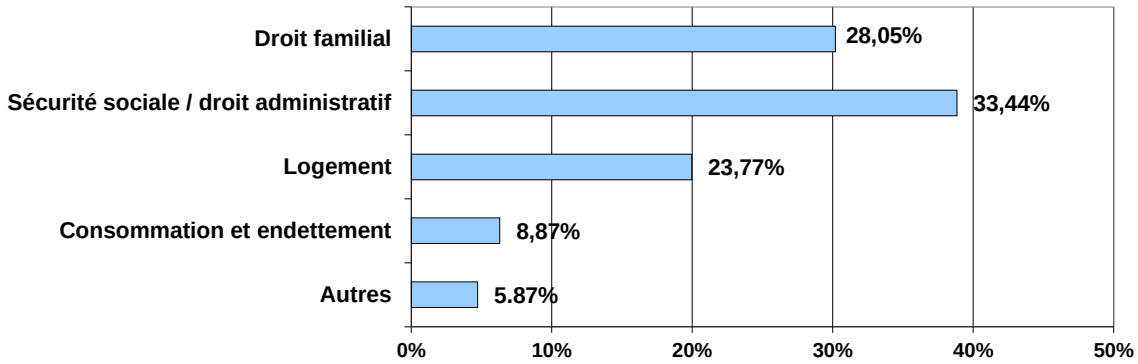

Ce que nous disent nos statistiques 2019-2020

Nous remarquons une diminution de demandes d'aide juridique traitées par notre organisme relativement à l'année précédente, soit **189** dossiers de moins ouverts pour des personnes que nous représentons et **14** mandats d'aide juridique de plus émis pour des avocats de la pratique privée.

Nous remarquons aussi que le nombre de refus de demandes d'aide juridique est moins élevé cette année (22 de moins que l'an dernier). Les principaux motifs derrière ces refus sont les suivants :

- N'a pas fourni tous les documents nécessaires pour établir son admissibilité : **30** (**55** l'an dernier);
- Inadmissibilité financière : **22** (**14** l'an dernier);
- Service non couvert par la Loi sur l'aide juridique : **17** (**13** l'an dernier);
- Refus de contribuer (ne peut pas payer le montant de la contribution de l'aide juridique exigée ou ne souhaite pas la payer) : **12** (**12** l'an dernier).

Avec la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique, une plus grande proportion des personnes que nous représentons ont des revenus de travail ou de pension. En vertu de la règlementation, un nombre beaucoup plus élevé de documents est exigé pour ces personnes que pour les personnes recevant des prestations d'aide financière de dernier recours. Aussi, il est parfois difficile pour les personnes requérant l'aide juridique d'obtenir et de fournir tous les documents requis par les instances supérieures du réseau de l'aide juridique. Cela peut avoir comme conséquence de mener à un refus d'aide juridique ou un abandon par la personne de ses démarches devant ces exigences administratives.

Depuis 2018, nous avons modifié nos méthodes de suivi des demandes d'aide juridique. Nous faisons plus de démarches auprès des gens pour compléter les dossiers en suspens dans le but de limiter le nombre de refus pour dossier incomplet. Cela impose plus de gestion de documents, plus de travail pour nous et plus de temps accordé à cette étape (qui précède le travail juridique pour lequel nos services sont requis à proprement parlé). Tout de même, il semble que nos nouvelles méthodes s'avèrent efficaces puisque le nombre de refus ne cesse de diminuer.

Nous continuons toutefois à demeurer vigilant.e.s malgré cette diminution. La question du nombre et des raisons menant à un refus d'aide juridique fait partie de nos préoccupations car l'accès à l'aide juridique pour le plus grand nombre de personnes possible est au cœur de notre mission.

Le nombre de dossiers en matière familiale a diminué en nombre et en proportion de tous nos dossiers, par rapport à l'an dernier :

Droit de la famille	Nombre de dossiers ouverts	Proportion de tous nos dossiers ouverts
2016-2017	208	26,50%
2017-2018	230	30,20%
2018-2019	263	32,07%
2019-2020	177	28,05%

Le nombre de dossier en droit administratif (aide sociale, IVAC, CSST, SAAQ, prestations pour enfants, etc.) est moins en nombre que l'an dernier mais similaire en proportion :

Droit administratif	Nombre de dossiers ouverts	Proportion de tous nos dossiers ouverts
2016-2017	308	39,30%
2017-2018	296	38,90%
2018-2019	286	34,88%
2019-2020	211	33,44%

Cette année, le nombre de dossiers en droit du logement est similaire aux années antérieures mais légèrement plus en proportion :

Droit du logement	Nombre de dossiers ouverts	Proportion de tous nos dossiers ouverts
2016-2017	155	19,80%
2017-2018	152	20,00%
2018-2019	175	21,34%
2019-2020	150	23,77%

Nos statistiques ne reflètent pas l'urgence d'agir face à la gentrification rapide de nos quartiers ni nos constats sur le terrain quant à la dégradation du parc de logements locatifs. Nous croyons que ceci s'explique par le fait que les locataires sont parfois convaincus qu'ils ont peu de chance face aux propriétaires et promoteurs d'immeubles. Ils n'oseraient donc pas consulter pour connaître leurs droits. La pression que l'on exerce sur les locataires, le sentiment d'urgence pour eux à ne pas se retrouver à la rue ou dans un nouveau logement de piètre qualité ou plus cher, de maigres compensations monétaires (qui ne sont pas à la hauteur de leur perte) et tout le stress que cela leur occasionne. Voilà plusieurs autres facteurs légitimes qui peuvent influencer les locataires à ne pas « se battre ». Notre souhait, mis à part que cesse la gentrification de nos quartiers, est que les gens nous consultent ou consultent d'autres ressources ou juristes pour qu'ils puissent connaître leurs droits et être en mesure de prendre des décisions éclairées.

Finalement, les dossiers ouverts en droit de la consommation (protection des consommateurs) ont légèrement augmenté encore cette année :

Droit de la consommation	Nombre de dossiers ouverts
2016-2017	37
2017-2018	12
2018-2019	45
2019-2020	56

Est-ce que les gens seraient plus endettés? Plus intimidés par les créanciers? Est-ce que les pratiques des commerçants empirent? Nous continuerons nos réflexions.

Ce que nos statistiques ne disent pas…

Malgré la diminution en nombre des dossiers traités cette année, nous constatons que les dossiers de droit de la famille sont de plus en plus complexes, tant dans leur sensibilité, que leur procédure, que leur déroulement. Il devient parfois difficile de soutenir psychologiquement les personnes que nous accompagnons. Nous sommes témoin de leurs grands besoins de soutien et suivi psychologiques causés par les démarches judiciaires.

Cette année plus que jamais, nous avons observé que les procès de longue durée se multiplient. Il n'est plus rare qu'un procès dure 3, 4 ou 5 jours et même plus! Des procès aussi longs ont des répercussions sur notre organisation du travail, sur l'énergie que nous pouvons consacrer aux autres dossiers et sur la priorisation des enjeux sur lesquels nous pouvons travailler.

Services ajoutés à la Loi sur l'aide juridique en 2013 et 2014

Rappelons que parmi les mesures incluses dans le *Plan accès justice* déposé au printemps 2012 par le gouvernement de l'époque, de nouveaux services ont été ajoutés à la Loi sur l'aide juridique. Ces nouveaux services visent à faciliter l'accès à la justice pour les familles.

Une autre des particularités de ces nouveaux services est le fait qu'ils sont offerts à toute la population, quel que soit son revenu, à coût abordable et en demeurant gratuits pour les personnes admissibles à l'aide juridique gratuite. Nous parlons ici du *Service d'aide à l'homologation d'ententes en matière familiale* (SAH) disponible depuis novembre 2013 et du *Service administratif de rajustement des pensions alimentaires* (SARPA) disponible depuis avril 2014.

LE « SAH »

Le Service d'aide à l'homologation (SAH) s'adresse aux parents qui s'entendent pour apporter des modifications à un jugement existant relatif à :

- la garde, les droits d'accès, la pension alimentaire d'un enfant;
- la pension alimentaire d'un enfant ou d'un ex-conjoint.

Pour obtenir ce service, le montant total à payer pour les deux parties est de 556 $ et comprend les droits de greffe et les honoraires. Les personnes admissibles à l'aide juridique peuvent être exemptées en tout ou en partie du paiement de leur part. Ce service est rendu via les bureaux d'aide juridique et les personnes n'ont pas à se présenter au tribunal pour l'obtention d'un nouveau jugement. Le traitement de ces dossiers est fait en accéléré par la Cour et le jugement est reçu par la poste.

Le service SAH est offert par le personnel permanent de l'aide juridique ou par des avocat(e)s de la pratique privée.

LE « SARPA »

Depuis le 1er avril 2014, le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires (SARPA) permet aux parents de modifier le montant d'une pension alimentaire pour enfant mineur de façon administrative. Ce service est administré par la Commission des services juridiques. Encore là, le coût du service est raisonnable.

Ce service évite aux parents de devoir retourner devant la Cour et d'encourir des frais importants pour réviser le montant d'une pension alimentaire lorsque surviennent des changements de situation.

Le service SARPA est centralisé. Ce n'est donc pas un service que nous offrons directement aux Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne. Pour plus d'informations :

- Le service téléphonique 1-855-leSARPA (1-855-537-2772) ou, pour la région de Montréal, avec le 514-873-3563;
- Le site Internet: www.sarpaquebec.ca.

QU'EN EST-IL?

Encore cette année, nous constatons que, malheureusement, peu de publicité ayant été faite pour ces services par l'aide juridique, peu de personnes savent que ces services existent et y font appel. Cela est dommage, car il s'agit de services utiles qui gagneraient probablement à être largement connus. Concrètement, nous avons ouvert **7** dossiers d'aide à l'homologation (SAH) cette année, un nombre similaire à l'an dernier. Mais cela reste tout de même bien peu... Rappelons que pour bénéficier du service d'aide à l'homologation, les parties doivent déjà s'entendre sur tous les éléments avant de procéder. L'avocat.e traduit ensuite leur entente en procédures judiciaires et en consentement à jugement, mais n'agit pas comme médiateur ou négociateur si les parties ne s'entendent pas sur tout. Cela limite la portée du service.

Mise à jour entre le 1er avril 2020 et le 31 octobre 2020 :

Depuis le 1er avril 2020, nous avons ouvert 5 dossiers SAH et 1 autre est en suspens pour son ouverture.

BONS COUPS JURIDIQUES

Nous vous partageons quelques bons coups juridiques, c'est-à-dire quelques dossiers où nous sentons que notre travail a fait une différence. Nous n'avons pas toujours gain de cause, mais nous encourageons les gens de nos quartiers à défendre leurs droits. Ces dossiers se sont conclus en 2019-2020, *ou encore depuis le 1er avril 2020 lorsqu'en bleu et italique*.

LOGEMENT

- Des locataires évincés à cause du mauvais état de leurs logements ont eu gain de cause dans leur recours contre leur propriétaire à la Régie du logement (maintenant le Tribunal administratif du logement). Le propriétaire a ensuite continué son acharnement et dans le cadre d'une nouvelle procédure qui a été déclarée abusive, le TAL lui a interdit d'introduire une nouvelle demande sans une autorisation préalable. On appelle cela la « forclusion »;

- Un client en 2019-2020 *et une cliente en 2020-2021* ont obtenu gain de cause devant la Régie du logement (maintenant le TAL) dans des recours où nous avons plaidé que la reprise de logement avait dans ces deux cas été faite de mauvaise foi par leur locateur respectif. Une compensation monétaire a été accordée. Malheureusement, le TAL n'a pas le pouvoir de réintégrer un locataire dans son ancien logement;

- Nous avons accompagné un locataire jusqu'en Cour d'appel du Québec pour s'opposer à son éviction. Malheureusement, nous n'avons pas eu gain de cause mais nous avons la conviction d'avoir fait tout en notre pouvoir pour faire valoir son droit au maintien dans les lieux. Évidemment, ce ne sont pas tous les dossiers qui peuvent se rendre jusqu'en Cour d'appel;

- Nous avons tenté le tout pour le tout pour permettre à un locataire de garder ses chats. Malheureusement, il devra s'en départir, mais il aura lui aussi fait tous les efforts possibles;

- *Un locataire s'est opposé à la demande de reprise de son logement. Il a eu gain de cause en démontrant que la personne qui est le « propriétaire » et qui voulait reprendre son logement, n'est pas le « locateur » au sens de la loi. C'est plutôt la mère du propriétaire qui agit depuis toujours comme locatrice. Il faut être « propriétaire » et « locateur » pour avoir le droit de reprendre un logement.*

DROIT DE LA FAMILLE

- La partie adverse demandait le retour des enfants vers un autre pays, alléguant que les enfants avaient été victimes d'un enlèvement de la part de notre cliente. Notre cliente a eu gain de cause et les enfants peuvent demeurés ici. Le Tribunal a rendu d'autres ordonnances qui protégeront notre cliente et ses enfants;

- Nous avons désamorcé des situations conflictuelles et conclu des ententes à la satisfaction des parents que nous représentons. Ces ententes sont selon nous dans le meilleur intérêt des enfants de ces familles;

- *Nous avons obtenu le retour d'un enfant à Montréal qui était retenu dans une autre région du Québec, en contravention avec le jugement de garde en vigueur;*

- *Un parent de six enfants a obtenu gain de cause, à l'encontre d'une demande d'annulation de pension alimentaire et d'annulation d'arrérages de pension alimentaire, alors que l'autre parent alléguait ne pas travailler. La pension alimentaire pour enfants a été maintenue;*

- *Un parent demandait l'annulation rétroactive de la pension alimentaire pour enfant majeur. Un jugement a été rendu par défaut puisque notre cliente n'a pas eu connaissance des procédures. Elle s'est retrouvée avec une dette à rembourser équivalant à trois années de pension alimentaire. Nous avons réussi à annuler ce jugement. On appelle cela la « rétractation ». La pension alimentaire a pris fin pour l'avenir mais le jugement confirme que notre cliente n'a rien à rembourser pour le passé.*

DROIT CIVIL ET DU TRAVAIL

- Nous avons défendu une personne qui se faisait poursuivre par ses frères et sœurs. Finalement, la Cour a reconnu tous les efforts et démarches de notre cliente dans la liquidation de la succession de leur père;

- Une travailleuse a été autorisée à faire une plainte contre son propre syndicat tandis que le syndicat prétendait que sa plainte avait déjà été rejetée par le tribunal et qu'elle ne pouvait pas aller de l'avant dans sa plainte.

AIDE SOCIALE

- L'aide sociale réclamait à notre cliente et son ancienne conjointe un important montant d'argent suite à un excédent d'avoirs liquides, en lien avec des arrérages de prestations fédérales pour enfants. Nous avons pu libérer notre cliente de cette dette parce qu'elle ne pouvait raisonnablement connaître l'existence des dépôts d'arrérages, étant donné les faits particuliers de l'affaire. On appelle cela « désolidariser » la dette;

- Des clients ont obtenu la reconnaissance par l'aide sociale de leurs contraintes sévères à l'emploi après des mois (même des années!) de détermination;

- Voir aussi les sous-sections sur Pauvre + Captif et les victimes d'acte criminel.

DROITS DES OBNL

- Nous avons accompagné un groupe dans sa demande d'exemption de taxes foncières devant la Commission municipale du Québec. L'audience no 1 s'est conclue avec un dénouement positif. Nous attendons l'audience no 2 sur un autre aspect du dossier.

AUTRES SERVICES JURIDIQUES OFFERTS PAR NOTRE ÉQUIPE

Nous continuons à offrir un service journalier d'information de base (par téléphone ou en personne). Nous répondons ainsi à environ 700 demandes d'information par année. À noter qu'il ne s'agit pas de consultations juridiques complètes, mais bien d'un service d'information juridique et de référence qui permet d'évaluer avec les personnes, la nature de leur problème et l'urgence de la situation. Lorsque nous ne pouvons répondre à une demande, nous dirigeons les personnes vers les ressources appropriées.

Pour les personnes non admissibles à l'aide juridique et qui ne peuvent assumer les frais d'avocats, nous avons répertorié des ressources et documents disponibles. Ces renseignements sont disponibles sur notre site Internet www.servicesjuridiques.org et à nos bureaux.

Nous offrons un service de commissaire à l'assermentation sur rendez-vous.

Nous apportons soutien et conseils à des organismes communautaires qui sont aux prises avec des questions d'ordre juridique, souvent en lien avec leur statut d'OBNL. Nous apportons aussi un soutien aux intervenants communautaires, travailleurs sociaux, infirmières, etc., œuvrant dans des organismes de nos territoires d'intervention afin de les soutenir dans leurs démarches auprès de citoyen.ne.s lorsque des questions juridiques sont en jeu. Nous avons également une entente de service avec la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles selon laquelle nous leur fournissons un soutien juridique en lien avec leur statut d'OBNL.

Bien souvent, nous réalisons que les problématiques et les besoins des personnes qui nous sollicitent dépassent le seul aspect juridique de la demande de services. Dans nos interventions avec les personnes requérant nos services, nous tentons d'abord de les rassurer et ensuite de les mettre en lien avec les organismes ou ressources adéquates œuvrant dans nos quartiers. Ceci évidemment, avec leur consentement, en respectant les règles de confidentialité, et dans une perspective de soutien global à la personne.

LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 ET NOS SERVICES JURIDIQUES

Mise à jour entre le 1er avril 2020 et le 31 octobre 2020 :

Durant le confinement complet (mars à juin 2020)

Nous avons toujours assuré une permanence sur place, dans nos locaux. Nous sommes demeurés ouverts. Six (6) personnes se sont partagé la permanence en alternance, de façon à ce qu'entre 3 et 4 personnes maximum soient au même moment au bureau, et respectant les règles de distanciation. Trois membres de l'équipe travaillaient alors de la maison seulement.

Les gens, sauf exception, ne se présentaient pas au bureau. Nous faisions les entrevues d'ouverture de dossier, les suivis des dossiers et l'admissibilité à l'aide juridique à distance. Pour les procédures judiciaires, nous devons assermenter les personnes. Nous avons développé nos méthodes pour le faire de façon sécuritaire : soit au bureau sans contact, soit par visioconférence. Cela a été un petit casse-tête logistique et technologique, mais on s'en est bien sorti.

L'équipe a connu durant cette période son lot d'obstacles : fatigue, stress, redéfinition des rôles et des tâches, processus décisionnel chamboulé, réunions fréquentes, nouvelles mesures après nouvelles mesures, nouveaux besoins en équipement informatique, périodes d'isolement préventif, changements majeurs dans nos méthodes de travail.

Durant cette période, notre activité juridique a été considérablement réduite, mais l'accomplissement de chaque aspect de notre travail s'est complexifié. Les tribunaux n'entendaient alors seulement les affaires urgentes. Nous nous sommes donc concentrés sur les affaires urgentes.

Nous avons participé à la Clinique d'assistance juridique Covid-19. Il s'agit d'une ligne téléphonique de conseils juridiques gratuits destinée aux citoyens ayant des questions concernant leurs droits et obligations dans le contexte de la pandémie actuelle. Cette clinique juridique téléphonique qui était à l'échelle de la province a duré jusqu'à juin 2020. Évidemment, les gens de nos quartiers pouvaient aussi simplement nous appeler au bureau et nous poser leurs questions.

Pour continuer d'offrir des services de qualité dans un milieu sécuritaire, nous avons suivi de près l'évolution des directives et pratiques provenant du ministère de la Justice, du Palais de justice, du Barreau du Québec, des tribunaux administratifs, de la Commission des services juridiques, du Centre communautaire juridique de Montréal, de la Santé publique, de la CNESST, notamment.

Toutes les mesures mises en place ont été notées dans les procès-verbaux des réunions d'équipe qui ont eu lieu environ aux deux semaines jusqu'à la fin de juin 2020. Les mesures implantées incluent : désinfectant à mains, installation plexiglass, affichage des consignes, port du masque, distribution de masque aux visiteurs au besoin, distanciation physique, nombre maximal de personnes dans chaque local et à l'accueil, horaire de dîner décalé pour l'équipe, rendez-vous à distance autant que possible, utilisation des outils technologiques, réduction des présences au bureau.

Avec le temps, nous avons créé des outils et nous nous sommes dotés des politiques internes suivantes :

- *Informations techniques, informatiques et logistiques – Période Covid-19;*
- *Questions à poser avant les rendez-vous;*
- *Plan de réouverture de nos locaux;*
- *Plan de match si fermeture immédiate;*
- *Plan de rajustements en alerte rouge;*
- *Réponse automatique courriel et mise-à-jour.*

<u>Durant la reprise des activités (juin à septembre 2020)</u>

Nous avons continué à fonctionner à personnel réduit, surtout durant la période des vacances estivales. Au début de juin 2020, nous avons préparé notre plan de réouverture de nos locaux au public. Nous avons partagé notre plan de réouverture avec nos partenaires communautaires. Nous avons également convenu en équipe d'un plan de match à mettre à exécution advenant la nécessité de fermer nos locaux rapidement à cause de la pandémie. Les périodes de rendez-vous réguliers (et non plus seulement pour les urgences) ont repris. Nous avons été plus conciliant.e.s lorsque des personnes se sont présentées sans rendez-vous sur les lieux.

<u>Depuis le déclenchement de l'alerte rouge pour Montréal (depuis fin septembre 2020)</u>

Le plan de réouverture établi juin 2020 a été mis en place et est suivi par l'ensemble des membres de l'équipe. Les rendez-vous ont lieu à la fois par téléphone et à distance. Pour certaines

personnes, c'est préférable de faire les rencontres à distance, alors que d'autres requièrent des rencontres en personne.

Cependant, les activités judiciaires ont recommencé à plein régime et il y a ajouts de mesures sanitaires au Palais de justice. Il y a désormais des audiences à distance qui se font dans nos locaux. Pour des raisons de santé publique, les rencontres avec les client.e.s (rendez-vous et audiences) ont lieu dans un bureau dédié, dans la bibliothèque ou dans la salle de conférence. Avant, les rendez-vous pouvaient aussi se faire dans les bureaux des avocat.e.s. Il y a beaucoup plus de coordination d'agenda et d'utilisation de locaux à faire.

Cela entraine une augmentation de la charge de travail pour l'équipe quant à la gestion des documents pour l'admissibilité à l'aide juridique, nettoyage des surfaces, gestion des espaces de rencontres et du nombre de personnes présentes simultanément au bureau.

Avec le déclenchement de l'alerte rouge, l'équipe a revu une nouvelle fois ses façons de faire et a implanté les nouvelles mesures suivantes, qui s'ajoutent à celles déjà en place :

- *Renforcer que les visites sur les lieux sont sur rendez-vous seulement à l'aide d'affiches, de messages vocaux et de réponses courriels automatiques;*
- *Faire tous les rendez-vous à distance, sauf en cas d'urgence ou de nécessité;*
- *Minimiser les vacations à la cour, si c'est possible de le faire encore plus;*
- *Ajouter dans nos questions et affiches de ne pas se présenter au bureau si on est en attente d'un résultat de dépistage;*
- *Minimiser les présences à l'accueil non nécessaires;*
- *Se doter d'un calendrier Outlook commun pour coordonner nos utilisations des espaces et limiter le nombre de rendez-vous au même moment;*
- *Clarifier les conditions permettant le télétravail.*

LE 50E DES SERVICES JURIDIQUES COMMUNAUTAIRES

Le comité 50e mis sur pied l'an dernier a continué à se réunir toute l'année pour planifier l'année 2020, notre année de festivités. Le comité 50e a tenu 8 rencontres en 2019-2020.

En janvier 2020, on dévoilait en grandes pompes notre programmation anniversaire, avec confettis faits à partir de matériaux recyclés et recyclables :

2020 On fête nos 50 ans

pour la défense collective des droits
pour l'accès à la Justice
devant les tribunaux à défendre les droits des gens
d'organisation des ateliers, kiosques et de rencontres
dans la rue pour faire entendre notre voix et dénoncer les injustices
à s'enraciner à Pointe-Saint-Charles et à la Petite-Bourgogne

Nous avons préparé une super programmation d'activités qui auront lieu tout au long de l'année pour célébrer le travail accompli durant les 50 dernières années et continuer ensemble les luttes pour la justice sociale.

En savoir plus sur le système de justice au Québec

Deux activités pour mieux comprendre les bases du système juridique au Québec :

ABC du système de justice au Québec

Jeudi le 27 février 2020 à 17h30
Lieu : Centre Lorne (2390 rue Ryde)

Dans le cadre du souper des sans-emploi de Pointe-Saint-Charles, venez en apprendre plus sur les différents tribunaux et instances qui forment notre système de justice. Un repas sera servi sur place.

Tournée des tribunaux

20 mars 2020 de 8h30 à midi
27 mars 2020 de 8h30 à midi
Rendez-vous au métro Charlevoix

Joignez-vous à nous pour une visite guidée du Palais de justice et de la Cour d'appel du Québec.
Billets de métro fournis. Places limitées; inscription obligatoire : 514-933-8432

Activités de création

On prépare une grande fête et on veut que ce soit rempli de décorations à notre image.
Venez bricoler avec nous : confettis, paillettes, construction de cartons!
Animé par Pascale Brunet, organisatrice communautaire

Mercredi le 19 février 2020 de 18h00 à 20h00
Mercredi le 22 avril 2020 de 18h00 à 20h00
Jeudi le 14 mai 2020 de 13h30 à 16h30

Rendez-vous dans nos locaux : 2533 rue du centre, bureau 101

NOTRE 50E ET LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Nos festivités devaient culminer le vendredi, 12 juin 2020, 50 ans jour pour jour après l'incorporation des Services juridiques communautaires le 12 juin 1970, avec une grande fête, nos « Noces d'or », pour célébrer nos 50 ans de luttes, de solidarité et d'engagement envers nos communautés. Nos faire-part étaient prêts, un artiste de renom avait accepté l'invitation et on avait très hâte à ce moment haut en couleurs où danse, retrouvailles et bonne bouffe allaient nous réchauffer le cœur. Nous avons travaillé très fort tout au long de l'année et le report de cette fête fait partie des nombreuses déceptions qu'aura causé la pandémie.

FORUM ANNIVERSAIRE

En 2020, les *Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne* et le *Mouvement Action-Chômage de Montréal* fêtent tous deux leurs 50 ans d'existence. Nos deux organismes ont la particularité d'avoir pour mission la lutte à la pauvreté et la défense collective des droits, tout en défendant des personnes individuellement devant les tribunaux. Pour souligner le tout, nous avons eu l'idée d'organiser un forum sous le thème des *Luttes à la pauvreté : justice et droit*.

Ce forum devait avoir lieu en novembre 2020, question de clôturer en grand notre année anniversaire. Malheureusement, la pandémie est venue bousculer nos projets.

Notre rêve est de rassembler des personnes provenant des milieux communautaires, juridiques et militants le temps d'un forum de réflexions, d'ateliers et de rencontres pour tricoter les liens entre l'accès à la justice, le système légal et la justice sociale.

Nous voulions que la préparation du forum soit l'occasion de créer de nouvelles connexions et que ce soit un processus inclusif permettant à un grand nombre de personnes d'y participer. Nous voulions y présenter une série d'ateliers autour des luttes contre la pauvreté, du système judiciaire et des services publics. L'idée était que chaque atelier soit coanimé par des personnes et des organismes dont le travail est en lien avec la thématique, toujours sous l'angle de la rencontre entre l'univers juridique et la justice sociale.

Au moment du confinement nous avions déjà tenu 3 rencontres (sur un total prévu de 18) en vue de l'élaboration de la programmation. Plus d'une soixantaine de groupes communautaires, regroupements, chercheurs, juristes et militants nous avaient fait part de leur intérêt pour le projet.

Voici la liste de thématiques proposées pour les ateliers :

Bloc d'ateliers A : Luttes actuelles autour de la pauvreté
A1. TRAVAIL : luttes des travailleurs.ses migrant.e.s
A2. TRAVAIL : luttes sur les conditions de travail
A3. REVENU : luttes des allocations de remplacement de revenu
A4. AIDE SOCIALE : luttes pour la dignité et l'égalité
A5. LOGEMENT : luttes contre la gentrification des quartiers populaires
A6. LOGEMENT : luttes pour demeurer chez soi

Bloc d'ateliers B : Pauvreté et système judiciaire
B1. Les tribunaux administratifs de logement
B2. L'aide juridique au Québec et au Canada
B3. Accès à la justice
B4. Détention sans procès : habeas corpus à deux vitesses
B5. CRIMINALISATION ET MARGINALISATION : le profilage
B6. CRIMINALISATION ET MARGINALISATION : la stigmatisation

Bloc d'ateliers C : Pauvreté et services publics
C1. Contexte politique des dernières années
C2. Accès des personnes immigrantes et réfugiés aux mesures sociales au Québec
C3. Accès aux services publics : l'autorité problématique du médecin
C4. Programmes sociaux et sexisme
C5. WORKFARE : L'approche punitive des programmes sociaux anti-pauvreté
C6. Réflexion autour du revenu de base

Au cours de l'été 2020, il est devenu évident qu'il serait impossible de prévoir à quel moment il sera autorisé de réunir des centaines de personnes au même endroit. Ceci dit, l'idée originale du forum de présenter, sous différents angles, une série d'ateliers autour des luttes contre la pauvreté, du système judiciaire et des services publics et l'envie de créer des liens entre les milieux de la justice sociale et du droit nous semblent toujours pertinentes.

En septembre 2020, nous avons tenu une rencontre virtuelle avec tous les partenaires intéressés par ce projet. Nous étions une quinzaine de personnes réunies. Un comité organisateur a été formé pour repenser le projet de forum dans le contexte pandémique. Les principaux groupes porteurs sont les Services juridiques communautaires, le Mouvement Action Chômage et l'Association des juristes progressistes. Pour le moment, nous prévoyons organiser un événement au cours de l'année 2021. Nous ferons alors d'autres demandes de financement pour réaliser notre projet dans une nouvelle formule. En 2019-2020, nous avons fait trois demandes de financement pour la tenue du forum anniversaire. Malheureusement, elles ont été refusées.

ÉDUCATION POPULAIRE ET ÉDUCATION AUX DROITS

La mission de notre organisme est d'œuvrer à la reconnaissance, la protection et la défense des droits économiques et sociaux pour les populations défavorisées. Nous défendons au jour le jour des personnes vulnérables, aux prises avec des situations de déni de droits et plus que jamais, en cette année encore marquée par l'austérité malgré quelques réinvestissements annoncés, nous constatons la fragilité du filet de protection sociale.

Notre pratique de défense de droits par la représentation individuelle se complète par des actions collectives, des activités d'éducation populaire, et des activités de mobilisation et de revendication politiques.

Ce volet de nos interventions se déploie sous diverses formes. Les activités de la dernière année sont décrites plus amplement dans les pages suivantes.

ACTIVITÉS D'ÉDUCATION POPULAIRE

Résumé

- 3 Jeudis de la justice, incluant un (1) après-midi Portes ouvertes;
- 8 ateliers dans les groupes ou auprès d'institutions sur des thèmes variés;
- Des groupes variant de 3 à 100 personnes;
- Environ 274 personnes ont participé à ces activités.

LES « JEUDIS DE LA JUSTICE »

Il s'agit de conférences ou ateliers portant sur divers sujets visant la diffusion, la vulgarisation et l'appropriation de notions juridiques ou de sujets d'intérêt sociopolitique. L'objectif est que les participant.e.s en apprennent davantage sur leurs droits. Nous tentons d'identifier des sujets qui répondent aux besoins et préoccupations de la population. Ces activités sont généralement données par les membres de notre équipe, mais parfois, selon les thématiques identifiées, nous faisons appel à d'autres professionnels ou intervenants ayant des compétences complémentaires aux nôtres.

Nous tentons ainsi de donner aux personnes qui y assistent des moyens de faire respecter leurs droits ainsi qu'une meilleure compréhension de certains rouages du système judiciaire.

3 Jeudis de la justice

Date	Automne 2019	Participation
3 octobre 2019 dans les locaux des Services juridiques communautaires	**Stoppons la nouvelle prison pour migrant.e.s** Animé par Camille Bonnenfant de Solidarité sans frontières et Pascale Brunet des Services juridiques communautaires.	3 personnes
24 octobre 2019 dans les locaux des Services juridiques communautaires	**Portes ouvertes : Droit notarial** Notaire invité : Me Antoine Pich Présentation de 3 mini-ateliers : - **Testaments et Mandats en cas d'inaptitude :** animé par Me Claude-Catherine Lemoine des Services juridiques communautaires; - **De l'aide sociale à la retraite : quoi savoir?** animé par Pierre Riley du Centre des aînés de Pointe-Saint-Charles et Michel Tourigny du Comité des sans-emplois; - **Les fraudes, quoi savoir?** animé par Me Karine Robillard d'Option Consommateur.	9 consultations juridiques + 16 personnes pour les mini-ateliers
21 novembre 2019 Carrefour d'éducation populaire	**Pauvre + Captif** Animé Arié Moyal (requérant dans le recours juridique), Me Stéphane Proulx et Pascale Brunet des Services juridiques communautaires.	25 personnes

Comme vous pouvez le constater, nous avons offert une programmation pour l'automne seulement. Nous avions prévu pour 2020 une programmation toute autre, soit une de festivités et activités dans le cadre du 50e anniversaire de l'organisme.

Avant le début du confinement, nous avons tout de même pu tenir une première activité de création (19 février 2020) ainsi que le souper des sans-emplois sur *l'ABC du système de justice* (27 février 2020). La crise sanitaire due à la Covid-19 nous a malheureusement obligés à annuler et reporter le reste de notre programmation 2020.

ATELIERS DANS LES GROUPES COMMUNAUTAIRES

À la demande d'organismes et groupes communautaires, nous offrons aussi des activités d'information sur des sujets à partir des besoins exprimés par leurs membres. Nous avons parfois conçu des présentations spécifiques en fonction de leurs besoins. Nous avons aussi une banque d'ateliers que les groupes peuvent explorer pour identifier des activités de formation. Cette banque d'ateliers est mise à jour chaque année et nous la faisons circuler auprès de nos organismes partenaires et dans les Tables de concertation de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne.

Les demandes varient en nombre d'année en année. Nous tentons de répondre à la demande en fonction de nos disponibilités.

5 ateliers et présentation dans les groupes communautaires et autres partenaires (2 ateliers prévus ont été annulés)

6 juin 2019 Faculté de droit de l'Université Laval	**Participation à la Table ronde des avocats et représentants d'organismes non gouvernementaux** Dans le cadre du Colloque « Culture juridique des droits de la personne et justiciabilité des droits sociaux » Présentation par Pascale Brunet	100 personnes
12 juin 2019 de 14h00 à 15h30 HLM Favard	**Cannabis : que dit la loi?** Animé par Me Annik Lafrenière	10 personnes
22 octobre 2019 de 18h00 à 20h00 Clinique communautaire de PSC	**Rôles et responsabilité des administrateurs de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles** Animé par Me Claude-Catherine Lemoine et Vanessa Roy, conseillère et adjointe à la coordination générale à la CCPSC	6 participant.e.s + 2 formatrices
27 novembre 2019 Coopérative d'habitation L'Esperluette	**Rencontre des Coopératives d'habitation de Griffintown,** organisé par la Coalition de la Petite-Bourgogne Présentation de nos services par Martine Tessier et Me Annik Lafrenière	40 personnes
17 février 2020 dans les locaux des Services juridiques communautaires	**Causerie sur le travail d'une avocate et autres professions juridiques** avec des jeunes de 5e et 6e année de l'École Charles-Lemoyne dans le cadre de la Semaine pour la persévérance scolaire. Animé par Me Claude-Catherine Lemoine et Me Annik Lafrenière	13 jeunes et 3 intervenantes
19 février 2020 à 13h00 Projet suivi communautaire	**Présentation de nos services & questions sur la confidentialité des dossiers** Animé par Me Claude-Catherine Lemoine	ANNULÉ
12 mai 2020 à 10h Bibliothèque Saint-Charles	**Testaments et mandats en cas d'inaptitude** Animé par Me Stéphane Proulx	ANNULÉ

3 ateliers ont été coanimés dans le cadre de la campagne Pauvre + Captif

26 septembre 2019 Centre Culture et environnement Frédérick Back (à Québec)	**Campagne Pauvre + Captif** dans le cadre de l'AGA 2019 de Rose-du-Nord Animé par Pascale Brunet et Denyse Thériault (requérante et militante à Rose-du-Nord)	25 personnes
20 novembre 2019 Centre N A RIVE	**Campagne Pauvre + Captif** organisé par Coalition contre la pauvreté de Petite-Patrie Animé par Pascale Brunet, Saray Ortiz (Projet Genèse) et Arié Moyal (requérant)	35 personnes
19 février 2020 Centre des femmes d'ici et d'ailleurs	**Campagne Pauvre + Captif** dans le cadre des Café-rencontre du CFIA Animé par Pascale Brunet et Minouse Joseph	12 personnes

Mise à jour entre le 1er avril 2020 et le 31 octobre 2020 :

4 octobre 2020 *Forum des femmes hispaniques (en direct sur Zoom et YouTube)*	***Panel sur les ressources existantes : Présentation de notre organisme, de nos services et de l'aide juridique en général.*** *Présenté par Me Claude-Catherine Lemoine* *Membre du comité organisateur : Raquel Sanchez*	*40 personnes*

DIFFUSION D'INFORMATION JURIDIQUE

Site Internet

Cette année, nous avons continué d'alimenter régulièrement notre site web (www.servicesjuridiques.org) de nouvelles juridiques en lien avec notre pratique et les préoccupations du milieu. Par exemple :

- « Nouveaux seuils d'admissibilité à l'aide juridique », 1er juin 2020;
- « 50e anniversaire & pandémie », 20 mai 2020;
- « Les impôts pour les personnes à l'aide sociale au temps du coronavirus! », 7 avril 2020;
- « Covid-19 & Services juridiques communautaires », 25 mars 2020;
- « [Justice Québec] Coronavirus (Covid-19) : Clinique d'assistance juridique », 25 mars 2020;
- « [Justice Québec] Des réponses à vos questions : les échanges de garde en période de pandémie », 25 mars 2020;
- « REPORT : Portes ouvertes & Tournées des tribunaux [50e anniversaire] », 13 mars 2020;
- « Portes Ouvertes [19 mars 2020] 50e anniversaire », 11 mars 2020;
- « Tournée des tribunaux [50e anniversaire] Court Tour », 5 mars 2020;
- « Les Pays-Bas contraints de stopper un « système de surveillance pour les pauvres » », 28 février 2020;
- « ABC du système de justice au Québec [27 février 2020] ABC of the Justice System in Quebec », 21 février 2020;
- « [Communiqué de presse] Aide juridique : un réinvestissement, mais aussi une bonification de services », 21 février 2020;
- « [Pauvre et Captif] Communiqué de presse du 2 décembre 2019 », 5 décembre 2019;
- « 21 novembre 2019 [Jeudis de la justice] Pauvre + Captif », 7 novembre 2019;
- « [Mémoire] Pour une communauté montréalaise réellement inclusive! », 18 octobre 2019;

- « [Mémoire] Bridge-Bonaventure : une occasion à saisir pour la communauté montréalaise! », 18 octobre 2019;
- « Jeudis de la justice [24 octobre 2019] Portes ouvertes », 8 octobre 2019;
- « Jeudis de la justice [3 octobre 2019] Stoppons la construction de la nouvelle prison pour migrant.e.s », 19 septembre 2019;
- « Coupure des indemnités de l'IVAC par l'aide sociale : les victimes se tournent vers la Cour suprême du Canada », 25 juin 2019;
- « Assemblée générale annuelle [5 juin 2019] Annual General Meeting », 15 mai 2019.

Facebook

Nous n'avions pas prévu nous lancer dans l'aventure des médias sociaux cette année. Cependant, la pandémie nous a obligés de revoir nos priorités selon nos capacités en temps de confinement. Nous avons dû annuler notre journée Portes ouvertes du 19 mars 2020 où nous allions faire le lancement de notre nouvelle identité visuelle.

Qu'à cela ne tienne, on s'est retroussé les manches et nous avons créé et lancé une page Facebook, le 19 mars 2020, avec notre toute nouvelle identité visuelle.

Depuis le début de la pandémie, nous avons diffusé un nombre incalculable de nouvelles et d'informations juridiques sur notre page Facebook, soit produites par notre organisme soit souvent par des organismes partenaires.

Dépliants et autres

Nous avons maintenu l'offre de documentation juridique gratuite – sur divers sujets – disponible dans nos locaux (dépliants et matériel relié aux sessions d'information). Nous offrons également notre propre série de huit dépliants sur l'accès des personnes immigrantes et réfugiées aux mesures sociales en français et en anglais. Nous avons maintenu nos communications avec nos membres et la population en général, pour informer de nos services, activités et informations sur divers sujets tant par envoi postal que par courriel.

AUTRES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Outre les *Jeudis de la justice* et des ateliers dans les groupes, il est important pour les *Services juridiques communautaires* d'être présent lors des activités communautaires organisées par d'autres organisations et de participer aux luttes sociales qui touchent les gens qui fréquentent notre organisme. Cela permet aux résident.e.s de Pointe-Saint-Charles et de Petite-Bourgogne de connaître les membres de notre équipe en dehors des moments où ils se présentent dans nos locaux pour obtenir des services juridiques. Il est important de faire connaître l'ensemble de nos volets d'action à la population (juridique, éducation populaire, défense collective des droits et luttes locales et nationales). Nous souhaitons rejoindre davantage les personnes qui sont plus nouvellement arrivées dans le quartier. Nous voulons aussi faire reconnaître notre spécificité comme organisme communautaire de défense collective et d'unique centre local d'aide juridique au Québec.

Bref, le fait d'être présent lors d'événements organisés par d'autres permet de renforcer le lien de confiance et de tricoter nos liens avec la population et les organismes, tout en augmentant la visibilité de notre organisme.

Événements :

- **7 septembre 2019 :** Festival de la Petite-Bourgogne (Kiosque)
- **27 septembre 2019 :** Marche pour le climat (participation)

Crédit photo : Services juridiques communautaires

- **7 octobre 2019 :** Présentation de notre mémoire sur Bridge-Bonaventure à l'Office de consultation publique de Montréal
- **8 octobre 2019 :** Soirée électorale à Pointe-Saint-Charles (participation)
- **23 octobre 2019 :** Action « Mission possible : Libérez le trésor » de la campagne Engagez-vous pour le communautaire (participation)
- **27 novembre 2019 :** Réunion avec les coops de Griffintown (participation)
- **13 décembre 2019 :** Forum des cliniques juridiques (participation)
- **1er mars 2020 :** Nous avons participé à un *focus group* dans le cadre du projet de recherche universitaire sur les mesures punitives imposées par l'aide sociale qui nous tient à cœur depuis quelques années maintenant. Ce *focus group* a réuni des intervenant.e.s des Services juridiques communautaires, du Projet Genèse et du Regroupement des Auberges du cœur.

Mise à jour entre le 1er avril 2020 et le 31 octobre 2020 :

- ***1er juin 2020** : Rassemblement virtuel pour des mesures d'urgences en matière de logement (participation);*

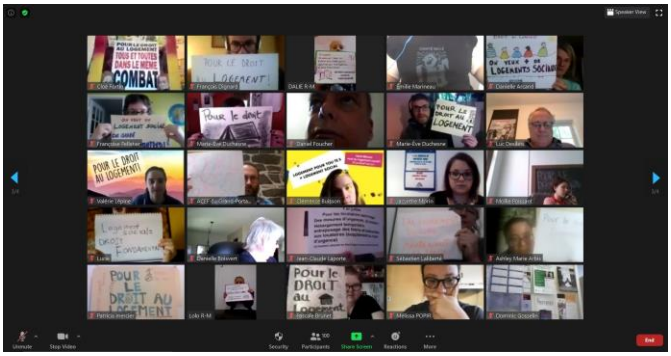

- ***18 juin 2020 :*** *Action locale à Pointe-Saint-Charles pour des mesures d'urgence et du logement social (participation);*

- ***3 septembre 2020*** *: Pique-nique pandémique organisé par Action-Gardien (participation).*

LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 ET NOS ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Mise à jour entre le 1er avril 2020 et le 31 octobre 2020 :

Malgré le confinement du printemps 2020, nous avons continué à être impliqués avec les deux concertations pour participer aux efforts collectifs des deux quartiers. Nous avons participé à plusieurs démarches de défense collective des droits, par exemple au début de la crise sur des enjeux de logement et d'éviction, et sur la question des déclarations de revenus.

Nous avons été en mesure de tenir les deux activités suivantes en février 2020 avant la suspension de notre programmation anniversaire : un atelier de création d'art et le souper des sans-emploi avec un atelier sur l'ABC du système de justice. Nous avions prévu dans les semaines suivantes deux tournées des tribunaux les 20 et 27 mars et des ateliers créatifs. Un après-midi portes ouvertes était prévu le 19 mars avec des consultations gratuites et des ateliers de fabrication de décorations pour la fête du 12 juin. Toutes ces activités prévues jusqu'à l'été pour célébrer le 50e ont été annulées. Nous prévoyons relancer cette même programmation anniversaire soit cet automne ou à l'hiver 2021, selon l'évolution de la situation.

Nous avons participé à plusieurs activités communautaires malgré le confinement et nous avons réinventé nos façons de faire. Ces participations sont détaillées dans les sections qui suivent.

Nous avons fait un envoi postal en mai 2020 afin d'informer nos membres du report des activités et de l'assemblée générale annuelle et aussi du fait que nous sommes toujours ouverts et là pour les aider. Le mémo suivant a fait partie de cet envoi postal.

50e sjc SERVICES JURIDIQUES communautaires DEPUIS 1970
DE POINTE-SAINT-CHARLES ET PETITE-BOURGOGNE

Montréal, le 20 mai 2020

Cette année, les Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne célèbrent leurs 50 ans! 50 ans pour la défense collective des droits, pour l'accès à la justice et devant les tribunaux à défendre les droits.

UNE FÊTE REPORTÉE

Nous avions prévu tenir une grande fête pour réunir les membres, travailleur.æ.s, membres du CA, stagiaires et toutes les personnes qui ont contribué à faire vivre la mission de notre organisme au cours des 50 dernières années. Cette grande fête devait avoir lieu le 12 juin prochain. Comme vous l'imaginez, dans ce contexte de pandémie, nous avons dû prendre la décision de reporter cette fête à l'an prochain. Nous vous transmettrons l'invitation officielle le moment venu.

RECHERCHE DE TÉMOIGNAGES

Entretemps, nous voulons souligner cet anniversaire autrement : nous cherchons à recueillir des anecdotes, expériences, photos, histoires de manifs et de luttes de quartiers. Partagez avec nous un souvenir d'une assemblée mémorable, votre histoire sur votre passage dans l'équipe des Services juridiques, un atelier qui vous a marqué, votre expérience d'avoir été accompagné par notre organisme dans les dédales juridiques, etc. On a hâte de vous entendre!

Vous pouvez nous écrire par courriel (servjun@bellnet.ca), nous envoyer vos archives par la poste (voir l'adresse plus bas) ou nous contacter via Facebook.

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK

Vous pouvez désormais nous suivre sur Facebook : Services juridiques communautaires
Nous y partageons des informations sur l'actualité juridique et les campagnes de défense collective des droits auxquelles notre organisme participe.

TOUJOURS OUVERT POUR VOUS AIDER

En cette période de distanciation physique, nous demeurons disponibles au téléphone pour répondre à vos questions et vous représenter dans vos dossiers juridiques. N'hésitez pas à nous appeler: 514-933-8432.

Solidairement,

L'équipe des Services juridiques communautaires

P.-S. 1 : Vous trouverez dans cet envoi notre nouveau dépliant avec notre nouvelle identité visuelle.

P.-S. 2 : Notre assemblée générale annuelle qui devait avoir lieu le 3 juin prochain est reportée. La date n'est pas encore déterminée.

2533 rue du Centre, bureau 101, Montréal (Québec), H3K 1J9
tél. : 514-933-8432 | téléc. : 514-933-4381 | servicesjuridiques.org

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À LA JUSTICE

COALITION POUR L'ACCÈS À L'AIDE JURIDIQUE

L'accès à la justice, et tout particulièrement l'accès à l'aide juridique, est au cœur de notre mission. Ainsi, lors de chaque assemblée générale et dans chaque rapport d'activités depuis 2007, nous discutons des enjeux et faisons état des actions de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique.

Les seuils d'admissibilité à l'aide juridique ont augmenté le 1er janvier 2016, puis le 31 mai de chaque année depuis ce temps. Malgré ces hausses annuelles, il ne semble pas y avoir un meilleur accès à l'aide juridique. D'autres obstacles doivent être mis en lumière.

Nous poursuivons donc notre participation et maintenons notre leadership au sein du comité de coordination (coco) de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique. Le coco a tenu 7 rencontres en 2019-2020, *puis 2 rencontres en avril et mai 2020*.

Cette année, les travaux de ce comité incluent notamment :

- Analyse et rédaction d'un mémoire sur projet de loi 32 : http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_151821&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz

- Présentation de nos réflexions le 29 octobre 2019 devant la Commission des institutions chargée de l'étude du projet de loi 32 : http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/AudioVideo-82881.html

- Rôle de veille sur toute question touchant l'aide juridique et l'accès à la justice;

- Présentation des résultats préliminaires et constats transversaux du chantier de l'ADAJ sur les coûts humains et financiers de la justice (décembre 2019);

- Remue-méninges pour la tenue d'un événement sur l'accès à l'aide juridique. Une journée d'ateliers devait être tenue le 29 mai 2020 dont l'organisation est portée par l'Association des juristes progressistes. D'autres membres de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique auraient été mis à contribution. Cette journée d'ateliers a été reportée à une date qui demeure à être déterminée pour cause de pandémie;

- Rédaction de *talking points* médiatiques et discussions sur la présence de la Coalition dans l'espace médiatique;

- Création d'une page Facebook de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique (février 2020);

- Diffusion d'un communiqué de presse « Aide juridique : un réinvestissement, mais aussi une bonification de services » (21 février 2020) : http://www.servicesjuridiques.org/communique-de-presse-aide-juridique-un-reinvestissement-mais-aussi-une-bonification-de-services/

- Articles dans les médias :

    - « Aide juridique: les seuils d'admissibilité arrimés au salaire minimum » (31 mai 2020, L'Actualité) :

https://lactualite.com/actualites/aide-juridique-les-seuils-dadmissibilite-arrimes-au-salaire-minimum/

- "Eligibility threshold for legal aid services raised with minimum wage » (31 mai 2020, CTV News) : https://www.google.ca/amp/s/beta.ctvnews.ca/local/montreal/2020/5/31/1_4962599.html

- Analyse des résultats de la hausse des seuils d'admissibilité du 1er janvier 2016 (toujours en cours);
- Analyse du verbatim et des documents produits lors de l'étude des crédits 2019;
- Analyse des budgets du ministère de la Justice et de la Commission des services juridiques;
- Mise à jour du plan de travail;
- Recrutement et validation des représentant.e.s au coco.

Nous mentionnons ces réalisations du comité de travail de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, non pas pour nous les approprier, mais parce que notre implication au sein de la Coalition est importante et centrale à notre mission.

Les contributions particulières de notre organisme aux travaux de la Coalition se détaillent comme ceci :

- Projet de loi 32 : rédaction du projet de mémoire et participation à la délégation de la Coalition à la Commission des institutions le 29 octobre 2019;
- Nous assumons la coordination des travaux de la Coalition :
  - Rappels, coordination et animation des rencontres du comité de coordination;
  - Nous maintenons le lien avec tous les membres du coco pour nous assurer que chacun reçoit et échange toute information pertinente;
  - Nous préparons les ordres du jour pour les rencontres du coco;
  - Nous demeurons le lieu de concertation entre tous les acteurs qui gravitent autour de la Coalition, ses coordonnées officielles demeurent celles de notre organisme et les questions d'information sont traitées par notre équipe.
- Nous nous occupons de toutes les communications avec les groupes membres de la Coalition :
  - Nous rédigeons et transmettons les courriels d'information et mémos aux membres;
  - Nous recevons les validations de membership et assurons le suivi de tous les messages reçus des groupes membres;
  - Nous sommes gardiennes de la nouvelle base de données des membres de la Coalition et nous complétons la mise à jour des coordonnées.

Nous soulignons qu'il existe au sein du coco de la Coalition un bon partage des tâches. Les forces de chacun et chacune sont mises en valeur et la mise en commun des réflexions et connaissances de chaque personne est inspirante.

Par ailleurs, rappelons que les seuils d'admissibilité à l'aide juridique sont maintenant arrimés avec le salaire minimum. Ainsi, le 31 mai 2020, ces seuils ont de nouveau été augmentés pour tenir compte de l'augmentation du salaire minimum le 1er mai dernier :

****** Augmentation de 4,8% des seuils d'admissibilité ******
BARÈMES DES REVENUS BRUTS ANNUELS
En vigueur le 31 mai 2020

Coût maximum	Revenus	Une personne seule	Un adulte et un enfant	Un adulte et deux enfants et plus	Conjoints sans enfant	Conjoints et un enfant	Conjoints et deux enfants et plus
GRATUIT	Revenu maximum ou Aide de dernier recours	23 842 $	29 171 $	31 141 $	33 181 $	37 125 $	39 097 $
VOLET AVEC CONTRIBUTION							
100 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	25 025 $	30 617 $	32 685 $	34 827 $	38 966 $	41 036 $
200 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	26 207 $	32 063 $	34 228 $	36 472 $	40 807 $	42 975 $
300 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	27 390 $	33 508 $	35 772 $	38 118 $	42 648 $	44 913 $
400 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	28 573 $	34 954 $	37 315 $	39 764 $	44 489 $	46 852 $
500 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	29 755 $	36 400 $	38 859 $	41 409 $	46 329 $	48 791 $
600 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	30 938 $	37 846 $	40 402 $	43 055 $	48 170 $	50 730 $
700 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	32 120 $	39 291 $	41 946 $	44 700 $	50 011 $	52 668 $
800 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	33 304 $	40 738 $	43 490 $	46 347 $	51 853 $	54 608 $

Nous participons à l'effort de publiciser ces nouveaux seuils qui feront peut-être en sorte que de nouvelles personnes seront dorénavant admissibles financièrement à l'aide juridique. Par exemple, nous avons fait une entrevue à ce sujet avec la Presse canadienne menant aux articles cités plus haut.

Mise à jour entre le 1er avril 2020 et le 31 octobre 2020 :

Le comité de coordination de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique s'est réuni virtuellement en avril et mai 2020. Quelques tâches en cours seront continuées. Cela dit, le comité considère que le rôle de la Coalition sera plus pertinent après la crise et devra alors se pencher sur l'accès aux services d'aide juridique, les nouveaux besoins et demandes d'élargir le panier de services. Le coco poursuit son rôle de veille sur les obstacles à l'aide juridique durant et post-pandémie.

L'Association des juristes progressistes (AJP), membre du comité, devait organiser une journée d'ateliers sur l'aide juridique le 29 mai 2020 et notre organisme devait y contribuer, notamment en y donnant un atelier sur l'admissibilité à l'aide juridique. L'événement a été annulé et reporté à l'automne possiblement.

Au début de la pandémie, le comité de coordination a communiqué avec la Commission des services juridiques (CSJ) et le Centre communautaire juridique de Montréal (CCJM) pour les inviter à clarifier quels services d'aide juridique sont toujours offerts à la population durant la crise. On nous a répondu que chaque CCJ de chaque région allait le faire sur leur site Internet respectif, ce qui a été fait.

Il y a eu du nouveau concernant le Projet de loi 32 : Loi visant principalement à favoriser l'efficacité de la justice pénale et à établir les modalités d'intervention de la Cour du Québec dans un pourvoi en appel (PL32). Au début de juin dernier, le gouvernement provincial a adopté le PL32, avec des amendements dont certains répondent aux recommandations de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique! Voir l'encadré ci-dessous pour en savoir plus sur le PL32.

Depuis le début de l'été, un sous-comité du coco travaille sur un nouveau site Internet pour la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, avec l'aide d'un membre motivé de l'AJP. Il n'est pas encore terminé mais sa conception progresse très bien! Nous avons de plus créé une adresse courriel spécifique pour rejoindre la Coalition. Cela permet maintenant de distinguer les coordonnées de la Coalition de celles des Services juridiques communautaires.

Par ailleurs, au début de mois d'octobre 2020, une nouvelle a été annoncée par le ministère de la Justice : « L'entente la plus importante depuis 20 ans – Conclusion d'une importante entente sur un processus de réforme des tarifs de l'aide juridique ». Ce dénouement a été aussi attendu que surprenant, puisqu'aux dernières nouvelles, toute négociation était suspendue depuis plusieurs mois, même depuis avant la pandémie.

Le 14 octobre 2020, nous avons fait une entrevue au nom de la Coalition pour un article avec la revue The Lawyer's Daily, menant à cet article :

- *« Legal aid agreement reached with Quebec government (16 octobre 2020, The Lawyer's Daily) : https://www.thelawyersdaily.ca/articles/21654*

La pandémie de la Covid-19 va remodeler notre système de justice en entier et les outils technologiques peuvent être une épée à double tranchant. Au cours des prochains mois, la Coalition souhaite identifier et se positionner sur les enjeux d'accès à l'aide juridique et d'accès à la justice qui en découlent.

PL32 pour les mordu.e.s…

Nous incluons dans notre rapport d'activités un résumé des modifications à l'aide juridique qui sont entrées en vigueur suite à l'adoption en juin 2020 du Projet de loi 32 : Loi visant principalement à favoriser l'efficacité de la justice pénale et à établir les modalités d'intervention de la Cour du Québec dans un pourvoi en appel (PL32).

Au début de juin 2020, le gouvernement provincial a adopté le projet de loi 32, avec des amendements dont certains répondent aux recommandations de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique!

Le PL32 touche surtout à la justice pénale et autres aspects du système judiciaire. Une dizaine d'articles modifient un peu le régime de l'aide juridique.

La première modification à la Loi sur l'aide juridique est une clarification qui précise que l'aide juridique est accordée pour des consultations juridiques dans tous les domaines, sauf pour les quelques domaines qui sont nommément (c'est-à-dire spécifiquement) exclus dans la loi.

Par ailleurs, le projet de loi élargit le panier de services de l'aide juridique en ajoutant les services juridiques rendus dans le cadre des modes alternatifs de règlement de conflit et des processus de déjudiciarisation. On ne sait pas encore de quels services juridiques il s'agit exactement. Des modifications subséquentes au Règlement sur l'aide juridique devraient suivre éventuellement pour préciser ces nouveaux services.

Aussi, il devrait être plus facile d'obtenir de l'aide juridique pour la rédaction d'un document, lettre ou mise en demeure. Avant, la loi prévoyait que la rédaction d'un tel document était couverte par l'aide juridique seulement si la personne éprouve de la difficulté à préserver ou faire valoir ses droits et si cette personne ou sa famille subirait des « conséquences néfastes » pour son bien-être physique ou psychologique en l'absence de ce service. Le projet de loi supprime le terme « néfastes » de l'article. Il suffira donc de subir des « conséquences » pour son bien-être physique ou psychologique, tout simplement.

Finalement, le PL32 apporte quelques modifications en lien avec les demandes de révision d'un refus d'aide juridique, comme le mode de transmission de la demande de révision et la possibilité que la demande de révision soit tranchée par un.e seul.e décideur.e dans le cas d'un refus pour cause de document manquant.

DÉTOURNEMENT DES PENSIONS ALIMENTAIRES POUR ENFANTS

Nous sommes membre d'une coalition d'organismes qui demande l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants (PAE). Les PAE sont « défiscalisées » depuis 1997, c'est-à-dire qu'elles ne sont plus considérées aux fins des impôts comme un revenu imposable du parent qui la reçoit et elles ne sont plus déductibles d'impôt pour le parent payeur. Cependant, les PAE continuent d'être considérées comme un revenu du parent qui la reçoit lorsqu'on détermine le revenu d'un ménage dans le cadre de quatre (4) programmes sociaux : aide juridique, aide sociale, aide financière aux études et programmes d'aide au logement.

Rappelons qu'en mars 2019, les mobilisations de la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants ont mené à un gain, quand le gouvernement a annoncé qu'une exemption de 350 $ par mois par enfant serait accordée pour les quatre (4) programmes sociaux. Cette annonce de mars 2019 a ensuite requis quelques mois pour la mettre en vigueur.

Ainsi cette exemption de 350 $ par mois par enfant est maintenant en vigueur depuis :

- Aide sociale : 1er octobre 2019
- Aide juridique : 1er octobre 2019
- Logement (touchant les trois (3) programmes de la Société d'habitation du Québec) : l'Allocation-logement le 1er octobre 2019 et les Programmes HLM et Supplément au loyer au début 2020;
- Aide financière aux études : projet de règlement publié en décembre dans la Gazette officielle avec effet rétroactif pour l'année d'attribution 2019-2020.

Nous continuons de revendiquer l'exemption totale des pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus des parents pour les quatre (4) programmes sociaux. Cela dit, outre suivre l'entrée en vigueur de la hausse de l'exemption, nous avons mis ce dossier en second plan cette année.

L'ABC DU SYSTÈME DE JUSTICE AU QUÉBEC

Dans le cadre des traditionnels "soupers des sans-emplois" du CSE et du WRC, les membres du comité Défense des droits d'Action-Gardien co-organisent depuis quelques années des activités spéciales.

Cette année, puisque les 50 ans des Services juridiques communautaires étaient à l'honneur, nous avons organisé le 27 février 2020 une soirée sous le thème "L'ABC du système de justice au Québec". L'atelier était présenté par Me Jeanne Ollivier-Gobeil et Me Claude-Catherine Lemoine. D'autres membres de l'équipe ont participé au bon déroulement de la soirée. Nous y avons présenté les grandes lignes du système judiciaire québécois : comment s'y retrouver ? Quels sont les principaux tribunaux et domaines de droit ? Où trouver de l'aide ? Les interventions et les questions du public ont été nombreuses! Une quarantaine de personnes était présentes et la soirée a été fort appréciée. Nous pourrons améliorer l'atelier et le présenter à nouveau.

Souper des sans-emplois thématique, "L'ABC du système de justice au Québec"
27 février 2020
Crédit photo : Action-Gardien

AIDE SOCIALE

CAMPAGNE « PAUVRE + CAPTIF »

Nous poursuivons notre participation très active à la campagne Pauvre + Captif qui dénonce la mesure limitant les séjours hors Québec pour les prestataires de l'aide sociale, une mesure punitive et sans fondement.

Rappel de la conjoncture : en avril 2015, cinq (5) nouvelles mesures à l'aide sociale étaient adoptées et sont entrées en vigueur dès le 1er mai 2015 :

1. Limitation de la durée des séjours à l'extérieur du Québec : sept (7) jours consécutifs maximum dans un mois ou quinze (15) jours cumulatifs dans un mois;
2. Perte de l'exemption pour revenus de travail si la rémunération est non déclarée;
3. Nouvelle comptabilisation des revenus de chambres et partage de logement;
4. Nouvelle valeur d'exemption des immeubles;
5. Prestation de 200 $ par mois (au lieu de 747 $) pour les personnes en désintoxication.

La campagne « Pauvre + Captif », menée sur les fronts politique, médiatique et judiciaire, trouve ses racines dans le vécu des personnes touchées et recueille leurs témoignages pour faire connaître la détresse humaine causée par la limitation des séjours hors Québec et la profondeur de l'atteinte à nos droits fondamentaux.

Durant l'automne 2019, nous avons coanimé 3 ateliers pour faire connaître les enjeux de la campagne, expliquer le recours juridique et encourager les gens à contacter le MTESS pour demander à ce que le règlement soit changé. Ces ateliers avaient aussi comme objectif de mobiliser les gens pour les actions de mobilisation prévues au début de décembre 2019.

Les audiences au Tribunal administratif du Québec (TAQ) ont eu lieu du 2 au 5 décembre 2019. C'est à ce moment que cette cause défendue par les Services juridiques communautaires a été entendue sur le fond. Les requérant.e.s impliqué.e.s dans le recours se sont adressé au tribunal dans l'espoir de faire invalider le règlement qui restreint les séjours hors Québec des prestataires d'aide sociale. C'était un moment très attendu pour notre campagne qui est en cours depuis l'adoption du règlement en 2015.

Afin de souligner le début des audiences, une conférence de presse a été organisée le lundi 2 décembre dès 8h30. Une cinquantaine de personnes ont bravé un froid polaire pour répondre à l'appel du comité de suivi et de nombreux médias sont venus couvrir l'événement. Des groupes communautaires de partout à Montréal et même de Québec y étaient pour appuyer la démarche. À cette occasion, nous avons émis ce communiqué de presse :

- « Un règlement punitif d'aide sociale contesté devant le Tribunal! » (2 décembre 2019) : http://www.servicesjuridiques.org/pauvre-et-captif-communique-de-presse-du-2-decembre-2019/

De plus, nous avons collaboré avec le Groupe de recherche et de formations sur la pauvreté au Québec (GRFPQ) pour la création d'une capsule vidéo sur la Campagne Pauvre + Captif. L'équipe de tournage était présente le 2 décembre 2019 pour faire une captation vidéo de la conférence de presse et faire quelques entrevues. La capsule devait être lancée officiellement lors de la Semaine de la dignité des personnes assistées sociale en mai 2020, mais le lancement a été reporté à la semaine de la dignité 2021.

Lors de la première journée d'audience, la salle était pleine! Le TAQ, qui n'a pas l'habitude d'avoir autant de visiteur.e.s, avait même engagé un gardien de sécurité supplémentaire pour l'occasion. Des membres de la campagne se sont relayés toute la semaine afin d'être présents dans la salle d'audience. Un compte rendu des audiences devant le TAQ se trouve sur le site web de Pauvre + Captif : https://pauvreetcaptif.com/contestation-legale/

Conférence de presse pour le lancement des audiences au TAQ – 2 décembre 2019
Crédit photo : Stéphane Lampron

Nous avons reçu le jugement au début mars 2020, malheureusement nous avons perdu. Nous avions préparé à l'avance plusieurs ébauches de communiqué de presse, mais vu le climat médiatique pandémique et la fermeture des frontières, nous avons décidé de ne pas partager la nouvelle dans les médias. Nous avons fait circuler cette nouvelle via la liste de diffusion de Pauvre + Captif et sur Facebook. Ceci dit, puisque nous étions au début du confinement, la nouvelle a fait peu d'écho.

Nous avons décidé de continuer nos démarches avec le requérant monsieur Arié Moyal et de contester la décision du TAQ devant la Cour supérieure dans un recours qu'on appelle une « révision judiciaire ». Nous sommes convaincus du bien-fondé de nos arguments. Un tel recours nécessitera une grande quantité de travail ainsi qu'un engagement à long terme puisque le processus judiciaire est de longue durée. Nous avons fait des démarches pour demander à la

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse d'intervenir dans le dossier. La CDPDJ a décliné la proposition.

Durant cette période de pandémie et de grand confinement, nous avons constaté que la campagne de mobilisation et nos prises de parole dans les médias sont beaucoup plus complexes.

Nous espérons que cette expérience d'isolement et de distanciation physique permettra à un plus grand nombre de personne de comprendre les difficultés d'être « pauvres et captifs » et d'être éloigné de ses proches. En ce sens, le comité anti-pauvreté de Projet Genèse a écrit une lettre ouverte : *Aide sociale : On ne peut pas rester confiné toute notre vie*. La lettre a été publiée dans La Presse le 24 septembre 2020 et a largement circulé dans les médias sociaux.

Les groupes à l'initiative de la campagne « Pauvre + Captif » sont : Action-Gardien CDC de Pointe-Saint-Charles; Comité des sans-emploi de Pointe-Saint-Charles; Front commun des personnes assistées sociales du Québec; Project Genesis/Projet Genèse; Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne; Welfare Rights Committee of South-West Montreal. Les rencontres de Pauvre + Captif ont généralement lieu dans nos locaux.

L'engagement et le parti pris des *Services juridiques communautaires* pour la défense des personnes assistées sociales ne font aucun doute. Notre participation à la campagne « Pauvre + Captif » est source d'inspiration pour toute notre équipe. Elle répond également à l'une de nos priorités de l'année, soit de dénoncer et de contester les lois et règlements qui compromettent les droits des personnes à faibles revenus.

CLINIQUE D'IMPÔTS DE POINTE-SAINT-CHARLES

Cette année, il a été décidé de collectiviser les ressources du quartier pour tenir une clinique d'impôts à Pointe-Saint-Charles. Plusieurs groupes offraient déjà certains ateliers et services en ce sens, mais il y a eu une volonté dans le quartier de mieux partager ce travail. Puisqu'il manquait de bénévoles pour mener ce projet, les travailleurs.ses des groupes communautaires de Pointe-Saint-Charles ont été invité.e.s à porter main forte. Notre organisatrice communautaire a assisté à la formation pour les bénévoles responsables de remplir les déclarations d'impôts pour les personnes à faible revenu et a passé une journée à remplir des déclarations de revenus lors de la Clinique d'impôts qui s'est tenue les 3 et 4 mars 2020. Au total ce sont 120 déclarations d'impôts qui ont été remplies. Malheureusement, à cause de la pandémie de la Covid-19 et de l'interdiction de rassemblements en personne, la deuxième partie de la Clinique d'impôts devant avoir lieu en avril 2020 a dû être annulée.

Le fait de ne pas pouvoir remplir et transmettre sa déclaration de revenu a d'importantes conséquences pour les personnes à faible revenu, puisqu'il faut absolument remplir sa déclaration de revenu pour recevoir les crédits d'impôt, calculer son loyer pour un HLM, etc.

Il s'en est suivi un constat évident : d'une part, les Cliniques d'impôts sont très lourdes à porter pour le milieu communautaire et d'autre part, l'état a déjà les informations financières des prestataires de l'aide sociale qui n'ont souvent que des Relevés 1/T4 émanant de l'état.

Soirée de formation pour les bénévoles d'impôts – 28 février 2020
Crédit photo : Action-Gardien

CAMPAGNE "LES IMPÔTS AU TEMPS DU CORONAVIRUS"

Comme d'autres partenaires communautaires, nous croyons que les personnes qui reçoivent l'aide sociale (sans revenus de travail) ne devraient pas être obligées de produire leur déclaration de revenus pour recevoir les crédits d'impôts.

Avant la pandémie, le comité Défense des droits (DDD) d'Action-Gardien avait prévu envoyer durant la « saison des impôts » un communiqué de presse sur la problématique liée aux déclarations d'impôts pour les personnes prestataires de l'aide sociale puisqu'à chaque année, faute d'avoir rempli une déclaration de revenu, des milliers de prestataires d'aide sociale perdent certains crédits d'impôts auxquels ils ont droit (ex. : Crédit pour solidarité).

Mise à jour entre le 1er avril 2020 et le 31 octobre 2020 :

Avec l'annonce du report de la date butoir pour émettre les déclarations impôts, le comité DDD en a profité pour émettre un communiqué de presse (26 mai 2020) afin de demander aux différents paliers de gouvernements d'abolir l'obligation, pour les prestataires de l'aide sociale, de produire une déclaration d'impôts alors que les informations qui y sont inscrites figurent déjà dans les registres des différents ministères. Sans parler de l'énorme charge de travail ajoutée aux

organismes de défense des droits, qui sont souvent les premiers sollicités par de nombreux prestataires inquiets de perdre leurs prestations et avantages auxquels ils ont droit, et qui n'ont pas les moyens de payer une compagnie ou un comptable pour s'en occuper. Surtout qu'en pleine pandémie il a été impossible de tenir les cliniques d'impôts qui auraient dû avoir lieu en avril 2020.

La démarche a été appuyée par une quarantaine de groupes communautaires de partout au Québec. Depuis, les différents paliers de gouvernement ont annoncé qu'il n'y aurait pas de pénalité financière pour les gens qui remettront leurs rapports d'impôts en dehors de délais prévus. Par ce même fait, ce dossier n'est plus prioritaire, mais nous restons à l'affut des possibilités de mobilisation et de représentations politiques.

Cette campagne a eu un bel écho dans les médias :

- *« Le report des impôts, ce n'est pas un cadeau », Stéphanie Grammond, La Presse (19 avril 2020) :* https://www.lapresse.ca/affaires/finances-personnelles/2020-04-19/le-report-des-impots-ce-n-est-pas-un-cadeau

- *« Des organismes demande la suspension de la déclaration de revenus pour les assistés sociaux », Journal de Montréal – Agence QMI (26 mai 2020) :* https://www.journaldemontreal.com/2020/05/26/des-organismes-demandent-la-suspension-de-la-declaration-de-revenus-pour-les-assistes-sociaux?fbclid=IwAR1dfZylTsgKVZOBEA_7smsEljgP_pm5s8rxSxRSrGEZWavn3LoUBtlfRac

Mise à jour entre le 1er avril 2020 et le 31 octobre 2020 :

SEMAINE POUR LA DIGNITÉ DES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES

La première semaine de mai est consacrée à des activités nationales et locales pour la dignité des personnes assistées sociales. Cette année nous avions prévu une programmation ambitieuse : café rencontre, souper des sans-emplois, soirée spectacle, projection des capsules vidéos du Groupe de recherche sur la pauvreté du Québec.

Avec la pandémie et le confinement, nous avons rapidement compris que nous devions annuler les activités prévues. Par contre, nous voulions souligner le Semaine pour la dignité des personnes assistées sociales et trouver une façon originale de se connecter avec les membres de nos organismes.

Nous avons donc organisé un souper des sans-emplois virtuel via Zoom pour briser l'isolement : animation, chansons et échanges informels étaient au rendez-vous. Nous avons fait livrer du poulet à domicile à l'ensemble des participant.e.s ainsi qu'à leurs familles! 50 personnes ont participé à l'activité affectueusement surnommée « Poulat Dignité ».

C'était une première activité virtuelle et les organisateurs et organisatrices ont eu un souci pour permettre la participation des personnes qui n'ont pas accès aux technologies. On a donc pu participer à cette activité en utilisant son téléphone. Cette soirée a été organisée par le comité Défense des droits d'Action-Gardien, dont notre organisme est un membre actif. L'activité a été fort appréciée et le CSE et le WRC ont repris la formule dans le cadre d'autres soupers (virtuels) des sans-emplois.

Mise à jour entre le 1er avril 2020 et le 31 octobre 2020 :

CAMPAGNE "LA PAUVRETÉ AUSSI, ÇA REND MALADE"

La campagne "La pauvreté aussi, ça rend malade" a été conçue à partir du fameux arc-en-ciel "ça va bien aller" qu'on voit si souvent depuis le début de la pandémie. Le comité Défense des droits d'Action-Gardien souhaitait mettre en lumière les liens évidents et documentés entre la pauvreté et la santé. Nous avons fait appel à une artiste locale, Caroline Noriko Lelièvre, pour la conception des visuels de la campagne et nous avons émis un communiqué diffusé le 5 mai 2020 durant la Semaine de la santé mentale et la Semaine de la dignité des personnes assistées sociales 2020. Malheureusement, le communiqué n'a pas été repris par les médias mais il a été diffusé sur l'ensemble de nos plateformes d'Action-Gardien et des groupes communautaires de Pointe-Saint-Charles. Le visuel a été réutilisé sur plusieurs sites Internet et pages Facebook de partenaires (notamment celui du Collectif pour un Québec sans pauvreté). Un très grand nombre de personnes ont partagé le visuel ainsi que les citations qui y étaient rattachées sur les réseaux sociaux. Cette campagne a été un grand succès et il y aura peut-être d'autres sorties médiatiques à venir. À suivre!

Voici l'intégral du communiqué :

La pauvreté aussi, ça rend malade!

La crise du Covid-19 impose aux Québécoises et aux Québécois des restrictions jamais vues auparavant, autant sur les plans social, économique que culturel. Tandis qu'une partie des travailleurs et travailleuses demandent la Prestation canadienne d'urgence (PCU) ou des prestations d'assurance-emploi, d'autres tombent dans les « craques » du système et ne savent tout simplement pas à qui s'adresser pour obtenir une aide financière ô combien nécessaire. Avec les réouvertures incertaines des commerces et une grande partie des entreprises encore sur « pause », plusieurs sont confrontés pour la première fois à la possibilité de ne pas être en mesure de payer leur loyer, de ne pas pouvoir s'alimenter convenablement et de perdre évidemment la jouissance d'une vie socioculturelle souvent active.

***La situation actuelle vient pourtant mettre en lumière ce que vivent à l'année longue les personnes les plus démunies de notre société** : l'insécurité alimentaire, l'exclusion sociale et les problèmes liés à la solitude et à l'isolement. Depuis des années, voire des décennies, de nombreux groupes en défense des droits pour personnes assistées sociales revendiquent un montant de base pouvant assurer la couverture des besoins essentiels en légitimant le droit à tout être humain d'avoir des conditions de vie adéquates – notamment à pouvoir se nourrir, à se loger et à se vêtir convenablement.*

Avec la mise en place de la prestation canadienne d'urgence de 2 000 $, le gouvernement fédéral vient en quelque sorte reconnaître la nécessité d'assurer un montant minimal de base pouvant assurer la couverture des besoins essentiels. Et lorsqu'on voit qu'une prestation d'urgence en temps de crise, pour la population, est chiffrée à 2 000 $ par mois, il devient plutôt évident qu'encore une fois, les personnes assistées sociales sont laissées pour compte...

À combien de chèques êtes-vous de l'aide sociale?

Posez-vous la question : qu'arrivera-il après la crise, lorsque les programmes d'aide d'urgence ne seront plus disponibles ? Beaucoup de travailleuses et de travailleurs ne pourront pas retrouver leur emploi et devront formuler une demande d'assurance-chômage ou d'aide sociale. Pensez-y bien : si ce n'est pas vous, ce pourrait être l'une ou l'un de vos proches!

La vie va néanmoins continuer après la crise. Espérons toutefois qu'elle aura fait naître dans la société québécoise davantage de compassion, d'empathie, et une meilleure compréhension de ce que vivent quotidiennement les personnes les plus marginalisées et démunies de notre société.

Un montant de base assurant la couverture des besoins essentiels est incontournable si notre société désire véritablement lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale parce que la pauvreté aussi, ça rend malade!!

VICTIMES D'ACTES CRIMINELS PÉNALISÉES PAR L'AIDE SOCIALE

Une victime d'actes criminels garde souvent des séquelles physiques et mentales des agressions qu'elle subit. Elle peut avoir aussi des conséquences financières, liées au besoin de s'éloigner de son agresseur et refaire sa vie.

Il est possible de poursuivre son agresseur au civil, mais cela prend des années et il faut que l'agresseur ait de l'argent pour que cela vaille la peine.

C'est pour ces raisons que la société québécoise a reconnu, par l'adoption de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels en 1972, que le crime violent contre la personne est un problème de toute la société et que nous avons la responsabilité collective de prendre en charge les victimes des crimes violents.

Ainsi, une victime d'actes criminels impliquant la violence contre la personne (voies de fait, agression sexuelle, violence conjugale, etc.) peut faire une demande d'indemnisation auprès de l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC).

L'IVAC offre aux victimes :

- des indemnités pour les dommages physiques ou psychologiques permanents conservés après un acte criminel (aussi appelées indemnités pour atteinte à l'intégrité);
- des prestations de remplacement de revenu si la victime ne peut pas travailler;
- le paiement de soins et traitements (par exemple, un psychologue ou physiothérapeute);
- le remboursement des frais de déménagement et de résiliation de bail, si la victime doit quitter son domicile pour s'éloigner de l'agresseur.

L'IVAC fait partie de notre filet de sécurité sociale au Québec. Mais après le dépôt d'une demande d'indemnisation, les victimes ne sont pas forcément au bout de leur peine.

Une victime conservant des dommages physiques ou psychologiques permanents après un acte criminel a droit à une indemnité. Si son atteinte est grande, elle recevra cette indemnité sous la forme d'une rente mensuelle qu'elle reçoit chaque mois. Si son atteinte est moins importante, elle recevra son indemnité en un seul versement.

Or, cette distinction a des conséquences énormes pour les prestataires de l'aide sociale. Une victime prestataire d'aide sociale qui reçoit une indemnité de 100 000 $ d'un coup ne sera pas nécessairement coupée; elle disposera d'un certain temps pour utiliser cet argent et des règles particulières s'appliqueront. Par contre, lorsque l'IVAC décide de verser les indemnités sous forme d'une rente mensuelle, l'aide sociale considère cette rente comme un revenu et coupe la prestation d'aide sociale d'autant. Conséquence : les victimes plus gravement atteintes et donc qui reçoivent leurs indemnités par le versement d'une rente mensuelle ne toucheront jamais un sou de plus. Un sou reçu de l'IVAC est un sou coupé à l'aide sociale. Cette indemnité qui est supposée servir à surmonter le traumatisme vécu s'envole en fumée, aspirée par l'aide sociale.

L'état reconnaît la nécessité d'indemniser les victimes, mais lorsque celles-ci sont ou se retrouvent à l'aide sociale en raison d'un traumatisme, elles se font couper leurs prestations. Nous demandons au ministre Boulet de procéder à des changements règlementaires afin de mettre fin à cette injustice.

Nous avons porté cette question devant les tribunaux. Un article de Janie Gosselin de La Presse a traité de ce dossier cette année :

- « Des victimes d'actes criminels s'adressent à la Cour suprême », La Presse (28 juin 2019) : https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/201906/27/01-5231911-des-victimes-dactes-criminels-sadressent-a-la-cour-supreme.php?utm_categorieinterne=trafficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B13b_justice-et-faits-divers_561_section_POS3

La Cour supérieure en février 2019 mentionne qu'elle est d'accord avec nous mais qu'il appartient au législateur de modifier la loi. La Cour d'appel du Québec nous a également répondu en avril 2019 qu'elle n'interviendrait pas dans ce débat. La Cour suprême du Canada a malheureusement refusé d'entendre ce dossier. Nous avons rédigé un communiqué de presse lorsque la Cour suprême a annoncé sa position, mais ce moment a coïncidé avec le début de la pandémie et l'actualité médiatique n'a pas permis de faire percoler notre nouvelle.

Pour nous, il appartient donc au ministre Boulet de modifier la loi pour que cesse cette situation inacceptable.

DROIT DES LOCATAIRES

ÉVICTIONS, RÉNOVICTIONS ET LA PROTECTION DU PARC LOCATIF

En 2019-2020, nous avons ressenti une urgence, une détresse, face à la situation du logement dans nos quartiers. La crise du logement a atteint un bas impensable et les droits des locataires sont bafoués quotidiennement, au nom du profit et de la spéculation.

Nous avons pris la parole sur la place publique :

- « Le fléau de la rénoviction frappe le Sud-Ouest de Montréal » (Journal Métro, Annie Bourque, 18 novembre 2019) : https://journalmetro.com/actualites/2398640/le-fleau-de-la-renoviction-frappe-le-sud-ouest-de-montreal/

- Émission Mise-à-jour Montréal, Saison 17, épisode 16 « Crise du logement » (MaTV, 13 février 2020) : Entrevue pour le reportage introductif à la table ronde de l'émission https://matv.ca/montreal/mes-emissions/mise-a-jour-montreal/crise-du-logement

- « Conseil extraordinaire pour contrer les rénovictions » (Journal Métro, Annie Bourque, 10 mars 2020) https://journalmetro.com/actualites/montreal/2427768/conseil-extraordinaire-pour-contrer-les-renovictions/

Nous sommes également intervenus auprès des élu.e.s municipaux de l'Arrondissement du Sud-Ouest, notamment lors de la séance du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest du 9 mars 2020 où deux membres de l'équipe ont pris la parole durant la période de questions du public. Nous y avons abordé les enjeux de la crise du logement et de l'augmentation fulgurante cette année des évictions pour divers motifs, licites ou illicites (agrandissement, subdivision, changement d'affectation en hôtel, travaux majeurs sans date de retour, etc.) :

- Archives de la webdiffusion du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest : http://lesudouest.maestrovision.com/maestrov/comp/assetManager/asset/AssetMovieWindow.php?t=1584017824755&HOUSENUMBER=20200309-180222_Conseil9mars2020&ASSETID=5962&STATION=1

Les élu.e.s ont affirmé ce soir-là que bientôt plusieurs mesures seraient adoptées pour contrer ce phénomène et mieux protéger les locataires. En effet, le 19 mars 2020, les élu.e.s de l'arrondissement du Sud-Ouest ont adopté en première lecture durant une séance extraordinaire du conseil des mesures règlementaires (donc des nouveaux règlements) et des nouvelles mesures qui sont des changements de pratiques qui ne requièrent pas de changements aux règlements. Pour la suite, nous référerons au projet de *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels et régir les résidences de tourisme* avec ce nom : règlement pour contrer les rénovictions. Suite à nos interventions au conseil d'arrondissement du 9 mars, nous avons discuté des nouvelles mesures avec des représentants des services de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Voici ce qui a été adopté le 19 mars 2020 comme modifications règlementaires au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest :

1) Réduction de logements : la modification règlementaire vise à interdire la suppression d'unités de logements pour les bâtiments comportant 3 logements et plus (par des agrandissements de logements en les fusionnant);

2) Division et subdivision de logements : la modification règlementaire a pour effet d'interdire la division ou la subdivision d'un logement. Il sera toutefois possible de diviser ou de subdiviser un logement situé dans un bâtiment comportant 1 à 2 logements afin que ce bâtiment comprenne 2 ou 3 logements maximum ou dans le cas où l'espace retiré n'est pas un espace habitable. Le tout en conformité avec la catégorie d'usage prescrite pour ce bâtiment;

3) Maisons de chambres : les bâtiments ayant un certificat d'occupation pour un usage "maison de chambres" ne pourront pas faire l'objet d'un remplacement par un autre usage de la famille habitation.

Bâtiments de logements sociaux et communautaires : Les 3 modifications ci-dessus ne seront pas applicables pour ce type de bâtiment.

4) La 4e mesure règlementaire est en lien avec les résidences touristiques, en ce moment permises sur une partie de Notre-Dame et dans Griffintown. Il y aura des définitions plus claires sur ce qu'est un « hôtel » versus une « résidence de tourisme ».

    a. Résidence de tourisme : une nouvelle définition de résidence de tourisme est intégrée au règlement;
    b. Hôtel : la définition d'"hôtel" est intégrée au règlement;
    c. Gîte : la définition de "gîte touristique" est abrogée et remplacée par celle de "gîte".

Nous avons par la suite communiqué par écrit avec les élu.e.s de l'Arrondissement pour leur dire que ces mesures sont bien accueillies, que l'on espère qu'elles seront efficaces pour protéger davantage le parc locatif et les droits des locataires, et que nous sommes disponibles pour contribuer à la rédaction de la lettre sur les droits des locataires que l'arrondissement du Sud-Ouest prévoit envoyer aux locataires de l'immeuble où des travaux seront permis.

Mise à jour entre le 1er avril 2020 et le 31 octobre 2020 :

Suite à l'adoption en première lecture du règlement pour contrer les rénovictions, nous avons participé à la consultation publique sur ce projet de règlement et avons soumis un avis écrit à ce sujet le 3 juillet 2020. Nous y exprimons notre appui au projet de règlement tout en recommandant qu'il s'applique également aux duplex qui sont épargnés dans la première version du projet de règlement.

Voici un extrait de notre avis écrit du 3 juillet 2020 :

Nous avons bien compris que la volonté de ne pas toucher aux duplex est motivé par le souci de garder, voire attirer, les familles dans le quartier. Or, le nombre de duplex déjà convertis en unifamiliales nous pousse plutôt à croire que l'équilibre est rompu. Il y en a eu déjà beaucoup. Beaucoup trop. Le parc de logements locatifs est si fragilisé qu'il importe aujourd'hui de prendre parti et mieux protéger les droits de l'ensemble des locataires, incluant les locataires habitant dans des duplex.

Nous voyons les présentes modifications au Règlement d'urbanisme de l'Arrondissement du Sud-Ouest comme un premier pas important vers une meilleure protection du parc de logements locatifs. Nous saluons votre action! Par la suite, il demeure primordial de continuer à trouver d'autres solutions au phénomène déplorable des « rénovictions ». Rien dans le projet de règlement ne s'attaque à l'utilisation abusive d'avis de travaux majeurs pour déloger les locataires. Que ce soit par méconnaissance du droit à l'indemnité et à la relocalisation temporaire, du droit de retour ou par crainte de l'éventuelle augmentation de loyer à cause des travaux, les locataires renoncent ou se voient forcés de renoncer à leur droit au maintien dans les lieux. Une fois le départ du ou de la locataire obtenu, les travaux ont peut-être lieu, peut-être pas. Et le mal est fait.

La conversion d'immeubles locatifs en condos est un autre phénomène qui effrite le parc de logements locatifs. Malgré le moratoire sur les conversions en condos divis de l'arrondissement, ces conversions ont lieu quand même, grâce à un mécanisme qui permet de contourner ledit moratoire. L'étude de certains immeubles convertis nous a permis de mieux cerner ce mécanisme déplorable et il nous fera plaisir de vous partager nos analyses ultérieurement.

Le 13 octobre 2020, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté le règlement sur les rénovictions avec une modification qui apporte une protection supplémentaire aux locataires en assujettissant à ce nouveau règlement les duplex situés au sud de la rue Wellington à Pointe-Saint-

Charles. Lors de cette même séance, le Conseil a adopté en première lecture le « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) à l'égard de la réduction du nombre de logement pour un bâtiment dans un secteur où est autorisée une catégorie d'usages de la famille 'habitation' ». Ces modifications permettraient l'étude au cas par cas d'une demande d'autorisation d'agrandir ou subdiviser un logement, malgré l'interdiction nouvellement adoptée.

À la séance du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest du 13 octobre 2020, nous sommes intervenus durant la période de questions du public pour saluer l'adoption du « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels et régir les résidences de tourisme », tant attendu par les locataires du Sud-Ouest et les organismes qui les soutiennent. Nous sommes en faveur de l'ajout relativement à la protection des duplex au sud de la rue Wellington, à Pointe-Saint-Charles. Nous espérons que cette protection additionnelle pourra éventuellement être étendue à l'ensemble des duplex du territoire. D'autant plus que l'Arrondissement travaille maintenant sur une procédure d'autorisation au cas par cas. Concernant le projet de Règlement sur les usages conditionnels, nous avons fait part aux élu.e.s que nous participerons aux consultations à venir. Notamment, les critères pour obtenir cette autorisation devraient inclure une durée minimale de résidence effective dans l'immeuble en question. Aussi, il faudrait que seule une demande d'autorisation concernant un projet familial démontré puisse être recevable, afin d'exclure les « flips » et les projets de promoteurs.

DROITS DES LOCATAIRES EN TEMPS DE CRISE SANITAIRE

Nous avons participé à la rédaction d'une lettre ouverte au début de la crise sanitaire (15 mars 2020) pour dénoncer le fait que la Régie du logement avait d'abord annoncé que certaines auditions seraient suspendues, mais pas celles qui concernent les évictions (non-paiement, reprises de logement, éviction pour agrandissement, etc.). Finalement, la Régie a fait volte-face et a annoncé que ces auditions seraient suspendues également tant que durera l'état d'urgence sanitaire. Voilà une petite victoire qui nous a beaucoup soulagés durant cette période difficile.

DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BRIDGE-BONAVENTURE

En octobre 2019, l'OCPM (Office de consultation publique de Montréal) a tenu une consultation publique sur l'avenir du Secteur Bridge-Bonaventure à Pointe-Saint-Charles. Nous avons pris position sur le développement de ce secteur qui aura de grandes répercussions sur le quartier habité.

Voici un extrait de notre mémoire:

La Ville doit adopter des mesures de protection du parc locatif avant de donner son aval à tout projet de développement dans ce secteur, étant donné la précarité de plus en plus grande des ménages locatifs sur le marché privé. Faute de telles mesures, le développement du Secteur Bridge-Bonaventure, si près des zones habitées avoisinantes, se fera assurément au détriment des populations montréalaises précaires.

Le droit au maintien dans les lieux est la pierre angulaire du droit du logement au Québec. Il permet d'atteindre un certain équilibre entre le droit fondamental de se loger et la sacro-sainte libre disposition de la propriété privée. Ainsi, une personne locataire ne peut être évincée de son logement, sauf dans des cas précis prévus par la loi.

Le droit au maintien dans les lieux n'est donc pas absolu. De surcroît, il ne suffit pas de le reconnaître pour qu'il soit effectivement garanti. Nous constatons que ce droit est mis à mal, même menacé, par un phénomène peu documenté, peu reconnu et face auquel il faut agir.

Dans le quartier de Pointe-Saint-Charles à Montréal, comme ailleurs, nous assistons à la disparition d'une chose que l'on tenait pour acquise : le parc locatif. Ce phénomène affecte d'une façon nouvelle le droit au maintien dans les lieux des locataires et il est accéléré par la conversion d'unités locatives en copropriété indivise et en maison unifamiliale.

Nous avons présenté notre mémoire lors des consultations publiques de l'OCPM le 7 octobre 2019 :

- Horaire des présentations : http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P103/7_octobre_en_soiree_-_horaire_site_web.pdf

- Notre mémoire « Bridge-Bonaventure : une occasion à saisir pour la communauté montréalaise! » : http://www.servicesjuridiques.org/wp-content/uploads/me%CC%81moire-OCPM-Bridge-Bonaventure-Services-juridiques-communautaires1.pdf

RÈGLEMENT POUR UNE MÉTROPOLE MIXTE

La Ville de Montréal a soumis son projet de *Règlement pour une métropole mixte* à un processus de consultation de l'OCPM (Office de consultation publique de Montréal). Nous avons pris position sur ce projet de règlement qui est d'une grande importance pour le développement du logement social et pour la capacité des quartiers à contrer les conséquences graves de la gentrification sur le droit au maintien dans les lieux des locataires.

Voici un extrait de notre mémoire:

Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne ont une identité respective très distincte du centre-ville, qu'il faut respecter, et sa population a d'immenses besoins qu'il faut combler.

Nous rêvons d'un renversement de la logique actuelle de développement basée sur la quête du profit. Par exemple, il nous semble indéniable que tout projet implanté sur des terrains publics devra servir des intérêts collectifs. Dans le contexte actuel de gentrification et de prolifération de projets de développements immobiliers le long du canal de Lachine déconnectés des réalités locales, l'utilisation de terrains publics pour des développements au profit de promoteurs privés n'est pas une option.

Notre objectif n'est pas de négocier des retombées une fois les terrains privatisés, mais de développer l'ensemble du site en réponse aux besoins locaux et ceux des Montréalais.e.s, en partenariat avec des acteurs publics, parapublics, communautaires et de l'économie sociale. Nous appuyons donc la demande du FRAPRU voulant que lorsque des terrains fédéraux sont en jeu, c'est 100 % des unités qui doivent être du logement social ou communautaire. Ainsi, nous croyons que la Ville doit évaluer toutes les emprises et moyens d'action qu'elle détient dans un tel contexte.

Nous avons déposé notre mémoire dans le cadre des consultations publiques de l'OCPM le 16 octobre 2019 :

- Notre mémoire « Pour une communauté montréalaise réellement inclusive! » : http://www.servicesjuridiques.org/wp-content/uploads/Me%CC%81moire-OCPM-M%C3%A9tropole-Mixte-.-Services-juridiques-communautaires-.pdf

DE LA RÉGIE DU LOGEMENT AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU LOGEMENT

Nous sommes membres du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) et nous avons participé à quelques événements cette année, dont une assemblée durant le confinement en mai 2020.

Un an plus tôt, en mai 2019, nous nous sommes penchés sur le projet de loi 16 qui s'intitule *Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*. Notre organisme est très préoccupé par les dispositions qui concernent la Régie du logement. Une réforme de la Régie du logement est nécessaire, mais le PL16 est une réforme partielle qui, dans son ensemble, aura des conséquences désastreuses pour la protection des droits des locataires. Bien que nous accueillions favorablement certaines modifications, la plupart des changements seront faits au détriment des droits des locataires sans justification valable.

Nous avons rédigé et déposé un mémoire en mai 2019 concernant le projet de loi 16 (PL16) dans le cadre des consultations sur le sujet :

- « Projet de loi 16 : Une menace pour les droits des locataires » : http://www.servicesjuridiques.org/wp-content/uploads/Me%CC%81moire-PL16-Services-juridiques-communautaires.pdf.

Mise à jour entre le 1er avril 2020 et le 31 octobre 2020 :

Bien que le projet de loi 16 ait été sanctionné le 11 décembre 2019, les modifications en matière de bail de logement sont entrées en vigueur plus récemment. Ainsi, depuis le 31 août 2020, la Régie du logement est devenue le Tribunal administratif du logement (TAL). Il faut s'y habituer! D'autres modifications importantes maintenant en vigueur concernent la procédure et le déroulement devant le TAL.

ESPACES EN VOIE DE DISPARITION

Action-Gardien CDC de Pointe-Saint-Charles porte avec le RIL-Comité logement la campagne « Espaces en voie de disparition », une campagne contre la gentrification (http://www.espacesendisparition.org/). Nous participons activement à la campagne EEVD. Cette campagne comporte divers volets et vise à protéger le parc de logements locatifs du quartier qui disparaît petit à petit et à aider les locataires à défendre leurs droits. Un enjeu qui cause cette érosion est le phénomène de conversion de duplex ou triplex en maison unifamiliale ou en copropriété. Un autre découle des manigances des promoteurs immobiliers pour forcer les locataires à quitter afin de faire de leur immeuble un projet immobilier très lucratif. Cela inclut les évictions pour agrandissement ou subdivision des logements.

Ces pratiques entrainent la disparition graduelle d'unités de logement locatif disponibles sur le marché. Cela met en péril la capacité des locataires de continuer de se loger dans le quartier, en plus de créer une pression à la hausse sur la valeur foncière avec les conséquences bien connues sur les prix des loyers restants.

Cette année, nous avons continué notre participation à la campagne « Espaces en voie de disparition ». Notre organisme a contribué aux réalisations suivantes de ce comité :

- Nous avons continué à être le lien avec les chercheur.e.s du CURE (Échange de Recherche Communauté-Université) qui font de la recherche sur ces mécanismes et qui nous ont présenté les résultats de la phase 1 de leur recherche;

- Nous avons fait des pressions sur l'arrondissement du Sud-Ouest afin de resserrer sa règlementation autour des conversions et transformations de logements et le comité a été interpellé à prendre part à une rencontre pour trouver des solutions;

- Nous avons rédigé collectivement un argumentaire incluant un tableau synthèse des solutions à mettre en œuvre pour réduire les impacts négatifs de la crise du logement dans le Sud-Ouest;

- Nos pressions depuis plusieurs années combinées à celles de nos allié.e.s dans d'autres quartiers et regroupements régionaux ont porté fruit avec le dépôt d'un projet de règlement visant à encadrer les transformations de logement pour mieux protéger le droit au logement des locataires du Sud-Ouest et ceux d'autres quartiers montréalais. À ce sujet, voir la section précédente sur la protection du parc locatif.

Mise à jour entre le 1er avril 2020 et le 31 octobre 2020 :

- *Nous avons participé à un rassemblement virtuel pour des mesures d'urgences en matière de logement (1er juin 2020);*

- *Nous avons participé à une action locale à Pointe-Saint-Charles pour des mesures d'urgence et du logement social (18 juin 2020).*

POUR LE MAINTIEN DU YMCA DE POINTE-SAINT-CHARLES

Au mois de novembre 2019, nous avons été estomaqués de l'annonce des YMCA du Québec par communiqué de presse de la fermeture des YMCA Guy-Favreau, Hochelaga-Maisonneuve et Pointe-Saint-Charles au 31 décembre 2019.

Rapidement, Action-Gardien a mis sur pied un comité de travail pour s'opposer au projet de fermeture, mobiliser les membres du YMCA ainsi que la population du quartier. Des représentations avec les hauts dirigeants des YMCA Québec ont été faites afin de leur demander de revenir sur leur décision et demander plus de transparence, tant du point de vue financier que sur leurs orientations stratégiques. Le comité a aussi fait des représentations auprès de l'Arrondissement, notamment car le YMCA est situé sur un terrain cédé par la Ville de Montréal et que l'acte de vente contient des clauses stratégiques.

Nous participons activement au comité d'Action-Gardien qui travaille pour le maintien du YMCA de Pointe-Saint-Charles. La représentante de notre organisme au sein de ce comité a fait partie du sous-comité ayant rencontré les élu.e.s du Sud-Ouest sur cet enjeu et ce à deux reprises : en janvier 2020 *et en octobre 2020*.

Nous participons également à la table de travail initiée et menée par le YMCA pour identifier des scénarios possibles pour le maintien du YMCA et de ses activités au 255 avenue Ash. Cette table de travail réunit des représentantes du Y du Québec et du YMCA de Pointe-Saint-Charles, des représentantes de l'arrondissement du Sud-Ouest, des citoyennes et des acteurs communautaires dont notre organisme.

Mise à jour entre le 1er avril 2020 et le 31 octobre 2020 :

La table de travail du YMCA intensifie sa cadence de travail et se réunit aux deux semaines, puisque le conseil d'administration du Y du Québec impose le 30 novembre 2020 comme date butoir pour qu'un scénario dit « viable » soit proposé. Nous participons donc à ces travaux cet automne 2020.

Nous sommes d'avis que le YMCA doit absolument demeurer ouvert! Et il doit poursuivre sa pleine mission dans le quartier, incluant les activités physiques et communautaires, dans le milieu de vie du 255 avenue Ash.

REHAUSSEMENT DU FINANCEMENT DU MILIEU COMMUNAUTAIRE

Cette année, notre organisme a connu une augmentation importante de notre subvention provenant du SACAIS et de son programme de Promotion des droits. Nous croyons que ce rehaussement ainsi que l'indexation de 1% sont le résultat de la mobilisation des dernières années pour un meilleur financement du communautaire, notamment la campagne « Engagez-vous pour le communautaire ».

Mise à jour entre le 1er avril 2020 et le 31 octobre 2020 :

De nouveaux enjeux de financement se dessinent puisque la pandémie oblige de revoir nos méthodes de travail. Pour nous, nos plus grands défis sont technologiques. Nous devons nous procurer de l'équipement informatique et de visioconférence pour nous permettre de mieux répondre aux besoins, malgré un reconfinement éventuel. Plusieurs tribunaux ont de plus commencé à requérir que les auditions soient virtuelles. Nous explorons présentement les possibilités de financement pour faire face à ces bouleversements.

Nous espérons de plus sensibiliser les bailleurs de fonds, principalement le SACAIS, à la profonde fracture numérique au sein de nos membres et de nos organismes, ainsi qu'aux défis liés à notre vie associative en temps de pandémie. Nous le ferons en participant à un focus group réalisé par la firme SOM à la demande du MTESS concernant le PAGAC (Plan d'action gouvernemental en action communautaire) et par l'envoi d'une correspondance aux responsables de notre dossier du SACAIS.

ACTIVITÉS DE CONCERTATION DANS LES QUARTIERS POINTE-SAINT-CHARLES ET PETITE-BOURGOGNE

Nous avons participé à diverses luttes et manifestations pour la reconnaissance des droits économiques et sociaux et l'amélioration des conditions de vie des populations des quartiers desservis. La défense des droits des citoyen.ne.s passe en premier lieu par l'amélioration de leurs conditions de vie. Pour ce faire, il demeure pour nous essentiel d'ancrer notre travail dans la réalité des milieux de vie que constituent les quartiers de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne, et de participer aux instances de concertation et aux actions collectives de défense et de revendication des droits.

Nous participons aux tables de concertation de chacun des quartiers (rencontres régulières, assemblées générales et/ou comités de travail). Plus particulièrement :

TABLE DE CONCERTATION *ACTION-GARDIEN CDC DE POINTE-SAINT-CHARLES*

- Participation aux assemblées générales mensuelles et hebdomadaires durant la pandémie : Nous avons participé aux rencontres hebdomadaires d'Action-Gardien afin de coordonner la réponse et les besoins du milieu durant la crise sanitaire. Nous soulignons le travail de concertation et de la collaboration de tous les partenaires communautaires durant cette période difficile pour tout le monde :

Réunions pandémiques hebdomadaires (6 mai 2020)
Crédit photo : Services juridiques communautaires

- Participation à l'assemblée générale annuelle;

- Participation au comité Défense des droits : Le comité DDD a été extrêmement actif au tout début de la pandémie. Nous avons eu des rencontres hebdomadaires pendant plusieurs semaines. Nous avons lancé deux campagnes pour attirer l'attention des décideurs et du public sur l'inégalité de l'aide d'urgence versée aux personnes ayant perdu leurs emplois en rapport avec les faibles montants versés aux prestataires de l'aide sociale. Le comité travaille aussi sur les enjeux qui touchent les prestataires de l'aide sociale qui ont reçu la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et qui risquent de se voir réclamer des montants du fédéral et du provincial. Les réalisations du comité DDD auxquelles nous avons contribué ont été présentées dans les sections précédentes.

Réunion pandémique DDD – campagne des impôts
Crédit photo : Services juridiques communautaires

- Participation au comité Attribution de fonds;
- Participation au comité « Espaces en voie de disparition »;
- Participation au comité pour empêcher la fermeture du YMCA;
- Participation aux rencontres de bon voisinage et d'événements solidaires (qui ont mené à l'élaboration de « Prog ta pointe »).

TABLE DE CONCERTATION *COALITION DE LA PETITE-BOURGOGNE*

- Participation à l'assemblée générale annuelle;
- Participation au comité Aménagement et milieu de vie;
- Contributions régulières au journal *Vues sur la Bourgogne*.

En effet, nous avons rédigé des articles pour le journal communautaire *Vues sur la Bourgogne* de la Coalition de la Petite-Bourgogne, disponible en français et en anglais. Ce journal est distribué dans tout le quartier et est entièrement bilingue :

- « Droits sociaux : regard historique », automne 2019, p. 9 : http://petitebourgogne.org/images/Journal/octobre2019_web.pdf
- « Aux fondements de l'habitation coopérative au Québec », hiver 2019-2020, p. 6 : http://petitebourgogne.org/images/Journal/hiver_2019-20.pdf
- « Le logement social face aux insuffisances du marché locatif privé », printemps 2020, p. 6: http://petitebourgogne.org/images/Journal/printemps-2020.pdf
- « Minimum vital à géométrie variable », été 2020, p. 6 : http://petitebourgogne.org/images/Journal/ete-2020.pdf
- « Le bon voisinage, une affaire de tou.te.s », automne 2020, p. 13 : http://petitebourgogne.org/images/Journal/automne_2020.pdf

Localement, nous avons transmis de l'information sur nos activités aux babillards communautaires :

POINTE-SAINT-CHARLES

- Infolettre hebdomadaire des groupes;
- Envoi sur les listes 'membres' et 'quartier' d'Action-Gardien.

PETITE-BOURGOGNE

- Journal Vues sur la Bourgogne;
- Liste courriel via la Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé.

Nous avons tenu des kiosques d'information à l'occasion de différentes activités organisées par des organismes partenaires. Nous avons fait de l'affichage et de la diffusion pour chacune des activités des *Jeudis de la justic*e dans les lieux publics et les organismes des deux quartiers. Nous avons

également diffusé nos activités via les outils de communication des tables de concertation Action-Gardien CDC de Pointe-Saint-Charles et Coalition de la Petite-Bourgogne.

SOUTIEN AUX ORGANISMES

Il nous arrive de recevoir des demandes pour soutenir des organismes communautaires partenaires, soit pour du soutien en lien avec leur statut d'OBNL, soit pour répondre à des questions de nature juridique. Parfois nous pouvons apporter notre soutien, parfois non. Nous le faisons autant que possible, en fonction de nos connaissances, compétences et disponibilités. Cela fait partie de notre mission et reflète l'étroite collaboration et la solidarité que nous souhaitons cultiver au jour le jour avec nos allié.e.s.

ANCRAGE DANS LE MILIEU JURIDIQUE ET LE MILIEU JURIDIQUE COMMUNAUTAIRE

En tant qu'unique Centre local d'aide juridique au Québec et comptant parmi le peu d'organismes juridiques communautaires ayant une mission comme la nôtre, il est important de créer des liens avec d'autres organismes et institutions juridiques. Cela nous aide à remplir notre mission, renouveler nos façons de faire et développer des collaborations précieuses.

Ainsi, comme à l'habitude, nous avons participé au forum annuel regroupant des cliniques juridiques, organisé par Justice Pro Bono le 13 décembre 2019. Ceci nous permet de continuer à tisser nos liens avec divers organismes communautaires juridiques, partager nos expériences et défis, ainsi qu'approfondir nos réflexions quant à notre place dans l'éventail de mesures d'accès à la justice.

Par ailleurs, nous avons participé à un panel lors du colloque « Culture juridique des droits de la personne et justiciabilité des droits sociaux : nouvelles perspectives », organisé par la faculté de droit de l'Université Laval. Ce colloque a eu lieu à Québec le 6 juin 2019.

AUTRES COLLABORATIONS JURIDIQUES :

- Un avocat fait partie du comité de liaison du Tribunal administratif du logement du Barreau de Montréal;
- Une avocate fait partie du comité sur l'accessibilité à la justice du Barreau du Québec.

Cependant, peu de rencontres ont été tenues pour ces deux comités cette année.

PRIORITÉS 2020-2021

Pour bien remplir notre mission, nous devons nous assurer de toujours :

- maintenir l'offre de services juridiques individuels et collectifs de qualité, et
- continuer toute mesure d'éducation aux droits, de diffusion et de vulgarisation de l'information juridique.

Considérant que cette mission est au cœur de nos préoccupations au quotidien, il importe tout de même de définir quelques priorités pour l'année qui vient afin de guider nos actions. Le contexte de la pandémie vient chambouler toutes nos façons de faire et a d'énormes répercussions sur notre organisation du travail et capacité d'organiser nos activités et services. Aussi, nous craignons que le rythme des changements qui nous traversent rendra difficile de prendre soin de l'équipe de travail, c'est-à-dire de nourrir l'esprit d'équipe, respecter les besoins et limites de chacun.e.s, trouver des espaces de légèreté malgré les nombreux défis de la pandémie.

Les priorités suivantes seront soumises à l'assemblée générale annuelle de novembre 2020 ou lorsqu'il sera de nouveau possible de tenir une AGA de façon sécuritaire :

FAIRE FACE À LA PANDÉMIE COMME ORGANISME

- Ajuster en continu nos façons de faire et modifications aux locaux, relever nos défis logistiques et technologiques, arrimer le travail des différentes équipes et projets (au bureau et à distance);

- Moderniser notre équipement technologique pour répondre aux besoins du système judiciaire, du télétravail et de notre vie associative;

- Tenir une AGA à l'automne 2020 ou trouver une façon alternative de remplir nos obligations de transparence et notre besoin de consulter nos membres, en respectant les mesures sanitaires en vigueur et dans un esprit d'inclusivité et d'accessibilité pour nos membres;

- Travailler sur des aspects administratifs cruciaux pour notre santé organisationnelle : négocier le nouveau bail; négocier les conventions collectives; modifier nos méthodes comptables.

CÉLÉBRATION DE NOTRE 50E

- Tenir compte de la pandémie et déterminer quoi reprendre de notre programmation originale (ex. : gros party, Forum 50e, tournée des tribunaux, activité conjointe CA-Équipe) et quels deuils faire de certains rêves et projets.

DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

- Reprendre les activités communautaires, en fonction des nouvelles mesures sanitaires; faire vivre notre vie associative, nos activités d'éducation populaire et participation aux concertations;

- Évaluer comment poursuivre la lutte contre les attaques sur les droits des personnes à faible revenu, particulièrement en matière d'aide sociale, et la lutte contre la gentrification et pour les droits des locataires.

ACCÈS À LA JUSTICE

- S'ajuster aux changements du système de justice : audiences à distance, nouvelles règles de pratique et directives du Palais de justice, réforme RdL -> TAL.

- Identifier les enjeux d'accès à la justice en lien avec ces changements.